

Hiver 2017-2018 VOLUME 28 NUMÉRO 4

ESQUISSES

ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

**RÉUSSIR
LE PARCOURS**





Votre profession, vos privilèges

Profitez de taux et de rabais privilégiés
sur des produits et services financiers.

desjardins.com/professionnels



Desjardins



ORDRE DES
ARCHITECTES
DU QUÉBEC

420, rue McGill, bureau 200
Montréal QC H2Y 2G1
Tél. : 514-937-6168
1-800-599-6168
esquisses@oaq.com
oaq.com

RÉDACTRICE EN CHEF **Christine Lanthier**
JOURNALISTE **Hélène Lefranc**
RÉVISEUR **Christine Dufresne**
CORRECTRICE D'ÉPREUVES **Stéphanie Lessard**
CONCEPTRICE GRAPHIQUE **Amélie Beaulieu** (Kokonut design)
RECHERCHEUR PHOTO **Nathalie Renauld**
ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO
Marie-Pierre Bédard, Stéphanie Caron, Pierre Collette,
Christina Dorion-Racine, Sébastien-Paul Desparois,
Leslie Doumerc, Louis Réjean Gagné, Andréane Girard,
Rémi Leroux, Annick Poitras, Martine Roux,
Jean-François Venne

Esquisses est publié quatre fois l'an par
l'Ordre des architectes du Québec.
Ce numéro est tiré à 5500 exemplaires.
Dépôt légal Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

SERVICES DE L'ORDRE

DIRECTION ET PRÉSIDENTE

Présidente **Nathalie Dion**
presidence@oaq.com
Directeur général et secrétaire **Jean-Pierre Dumont**
jpdumont@oaq.com | poste 211
Adjointe **Elena Harizomenov**
eharizomenov@oaq.com | poste 221

ADMINISTRATION

Directrice **Nathalie Thibert**
nthibert@oaq.com | poste 220
Coordonnatrice des finances **Marie-Pascale Fontaine Dulude**
mpfontaine-dulude@oaq.com | poste 209
Contrôleur contractuel **Patrick St-Amour**
pst-amour@oaq.com | poste 230
Technicienne à la comptabilité **Lise Bergeron**
lbergeron@oaq.com | poste 230
Agente de services aux membres **Mirille Bertrand**
mbertrand@oaq.com | poste 210
Adjointe administrative générale **Laurianne Juvigny**
ljuvigny@oaq.com | poste 222
Secrétaire-réceptionniste **France Hébert**
reception@oaq.com | poste 0

BUREAU DU SYNDIC

Syndic **Pierre Collette**
pcollette@oaq.com | poste 231
Enquêteur et syndic adjoint **Claude Bonnier**
cbonnier@oaq.com | poste 232

COMMUNICATIONS ET AFFAIRES PUBLIQUES

Chargée de projets **Véronique Bourbeau**
vbourbeau@oaq.com | poste 239
Éditrice et agente de recherche **Christine Lanthier**
clanthier@oaq.com | poste 229
Agente de recherche et de liaison **Hélène Lefranc**
hlefranc@oaq.com | poste 233

PRATIQUE PROFESSIONNELLE

Directeur **Sébastien-Paul Desparois**
sdesparois@oaq.com | poste 251
Coordonnatrice de l'admission **Alexia Coupez**
acoupez@oaq.com | poste 212
Coordonnatrice de l'inspection
professionnelle **Christina Dorion-Racine**
cdorionracine@oaq.com | poste 235
Coordonnatrice de l'aide à la pratique **Virginie Harvey**
vharvey@oaq.com | poste 208
Inspectrice **Stéphanie Caron**
scaron@oaq.com | poste 218
Inspecteur **Pierre d'Anjou**
pdanjou@oaq.com | poste 215
Inspecteur **Louis Réjean Gagné**
lrjagne@oaq.com | poste 205

PUBLICITÉ

CPS Média inc. **Dominic Roberge**
droberge@cpsmedia.ca | 450-227-8414 | poste 303



En couverture

Se loger, se déplacer, travailler, apprendre, se divertir, voilà autant d'activités que tout le monde devrait pouvoir mener de manière autonome et en toute sécurité. Or, quelques centimètres de dénivelé ou l'absence de certains repères peuvent mettre de sérieuses entraves aux personnes vivant avec une incapacité. Au Québec, à l'heure actuelle, le Code de construction ne suffit pas à garantir l'accessibilité universelle en toutes circonstances. C'est donc aux architectes d'y remédier en concevant des environnements où tous peuvent s'épanouir. Un regard sur certaines réalisations d'ici et d'ailleurs permet de constater que le résultat peut être tout à fait magnifique.

Enabling Village, Singapour, WOHA
Photo: Edward Hendricks

- 5 **Prix Ernest-Cormier et médaille du Mérite**
- 6 **Sommet mondial du design et *Oui, dans ma cour!***
- 9 **Éditorial** Mise à niveau
- 11 **Loi 11** De nouvelles obligations
- 12 **Notes de la direction**
- 14 **Forum pour une politique québécoise de l'architecture**
Moment décisif
- 16 **Déclaration pour une politique québécoise de l'architecture**
- 17 **Sur la place publique**
- 22 **Enjeux juridiques du PCI et de la MDB**
Viser une vraie collaboration
- 24 **Maison ERE 132** Démonstration en direct
- 26 **Dan Hanganu, 1939-2017** Un modèle d'inspiration
- 29 **Logements sociaux en Europe** Redresser la barre
- 32 **Prix d'excellence en architecture** Une bonne récolte

DOSSIER ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

- 38 **RÉUSSIR LE PARCOURS**
- 40 **État des lieux** Le droit d'entrer
- 44 **Chronologie** À pas de tortue
- 46 **Rôle des architectes** Montrer la voie
- 50 **Projets inspirants** Libérer l'espace

AIDE À LA PRATIQUE

- 54 **Double pratique** Jongler avec les obligations
- 56 **Cessionnaire de dossiers** Pour la suite des choses
- 58 **Expérience de l'architecte** Le bon calcul
- 59 **Formation continue** Programme hiver-printemps 2018
- 60 **Capsule du Fonds** Le transfert de projet à un autre promoteur
- 62 **Multimédia**
- 66 **Tableau de l'Ordre**



Le magazine *Esquisses* vise à informer les membres de l'OAQ des conditions de pratique de la profession d'architecte au Québec et des services de l'Ordre. Il vise également à contribuer à l'avancement de la profession et à une protection accrue du public. Les opinions qui y sont exprimées ne sont pas nécessairement celles de l'Ordre. Les produits, méthodes et services faisant l'objet d'annonces publicitaires dans *Esquisses* ne sont ni approuvés, ni recommandés, ni garantis par l'Ordre.

**MAISON LEGO****RÊVE EN BLOCS**

Après des décennies à imiter les bâtiments en miniature, LEGO a inauguré, en septembre dernier, sa maison grandeur nature. Située à Billund, ville d'origine du célèbre jeu de construction danois, la LEGO House met à la disposition des visiteurs 25 millions de pièces de LEGO sur une superficie de 12 000 m². Les concepteurs du bâtiment, de Bjarke Ingels Group, ont mis tout en œuvre pour évoquer le jeu qui a occupé des générations d'enfants : blocs empilés, couleurs saturées et détails rappelant les picots caractéristiques des petites briques. Outre quatre salles de jeu, trois restaurants, une salle d'exposition et une salle de conférence, l'ensemble comprend des espaces accessibles au public, dont neuf terrains de jeu et un square destiné aux activités urbaines. Irrésistible.

LEGO House, Billund (Danemark), BIG
Photos : Iwan Baan

BIOMIMÉTISME**FAISEURS DE PLUIE**

En juin dernier, une équipe d'étudiants de l'École d'architecture de l'Université Laval a remporté le premier prix du Biomim' Challenge 2017, un concours international de projets faisant appel au biomimétisme. Les Québécois se sont distingués parmi sept autres équipes finalistes pour leur présentation lors de la Biomim'expo, à Senlis, en France. Ils ont imaginé un dispositif qui permet de capter l'eau de l'air ambiant et de la stocker, comme le font certaines plantes désertiques, afin de remédier au manque d'eau potable dans certaines régions arides d'Afrique. Conçu pour un village typique du Burkina Faso, le projet offre aux habitants une source d'eau facilement accessible dans un lieu de rencontre convivial. Comme quoi satisfaire un besoin essentiel peut se faire avec un supplément d'âme.

Projet de capteur de brouillard, par Josianne Ouellet-Daudelin, Marc-Antoine Juneau, Marie-Jeanne Allaire-Côté, Théo Jarrand et leur professeur, Pierre Côté, de l'École d'architecture de l'Université Laval
Illustration : Josianne Ouellet-Daudelin, Marie-Jeanne Allaire-Côté, Théo Jarrand et Marc-Antoine Juneau

**LE POIDS DES NOMBRES****LES COMMUNICATIONS DE L'OAQ EN 2016-2017**

97

interventions
ou citations
dans les médias

14

mémoires ou
prises de position

10

groupes
de travail



3188 mentions « J'aime »
attribuées à la page

+35 %

par rapport à 2015-2016



1588 abonnés

+19 %

par rapport
à 2015-2016



1268 abonnés

+32 %

par rapport
à 2015-2016

LE PRIX ERNEST-CORMIER REMIS À ÉRIC GAUTHIER

Le gouvernement du Québec a décerné le prix Ernest-Cormier 2017 à l'architecte Éric Gauthier lors de la cérémonie de remise des Prix du Québec, tenue le 1^{er} novembre à l'hôtel du Parlement. L'évènement a eu lieu en présence de la vice-première ministre, Dominique Anglade, et de la ministre de la Culture et des Communications, Marie Montpetit.

Diplômé de l'École d'architecture de l'Université Laval au début des années 1980, Éric Gauthier pratique depuis au sein de la firme Les architectes FABG, dont il est associé principal. Il a dirigé la conception et la réalisation de nombreux projets institutionnels, en particulier dans le domaine culturel. Citons notamment le Monument-National, la Biosphère, le théâtre Espace Go, le Théâtre de Quat'Sous, l'École nationale de théâtre du Canada, le siège social du Cirque du Soleil et celui de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Il s'est particulièrement illustré dans la conversion en centre communautaire de la station-service conçue par Mies van der Rohe à L'Île-des-Sœurs. « Appréciés de leurs usagers, ses ouvrages se distinguent par leur équilibre et leur audace responsable qui assurent la continuité entre passé et présent », indique le site des Prix du Québec.

Au fil de sa carrière, Éric Gauthier a reçu deux médailles du Gouverneur général du Canada, trois prix Orange de Sauvons Montréal et une douzaine de prix d'excellence de l'OAQ.

Rappelons que le prix Ernest-Cormier vise à souligner l'ensemble d'une œuvre dans les domaines de l'architecture, de l'architecture du paysage, de l'urbanisme, du design industriel, du design d'intérieur et du design urbain. Ce prix a été créé par le gouvernement du Québec en 2014 dans une volonté de reconnaître l'architecture et le design comme des disciplines culturelles. La distinction a été intégrée aux Prix du Québec, remis annuellement dans plusieurs domaines de la culture et des sciences.

BERNARD MCNAMARA REÇOIT LA MÉDAILLE DU MÉRITE

Le 8 novembre, l'Ordre des architectes du Québec a décerné sa médaille du Mérite 2016 à l'architecte Bernard McNamara afin de souligner son engagement des 25 dernières années au sein de l'Ordre et de l'organisation Architectes de l'urgence et de la coopération.

Bernard McNamara a été président, vice-président et trésorier de l'OAQ. Il a notamment piloté la création du Fonds des architectes et l'achat du bâtiment situé au 420 de la rue McGill à Montréal – la Maison de l'architecture et du design –, qui abrite le siège social de l'OAQ. Il a, en outre, fondé Architectes de l'urgence et de la coopération, le bras humanitaire de la profession. Par cette distinction, le conseil d'administration a donc voulu mettre en valeur la grande générosité de ce professionnel et son engagement à défendre toutes les facettes du métier d'architecte, tant son rôle de créateur que celui de citoyen.

Depuis 1951, la médaille du Mérite, la plus haute distinction de l'Ordre, honore chaque année un ou des membres qui, tout au long de leur carrière, se sont démarqués par leur engagement envers la profession et les valeurs qu'elle défend. La distinction a été décernée à Bernard McNamara lors de la cérémonie de remise des Prix d'excellence 2017 de l'OAQ.



Centre intergénérationnel La Station (reconversion de la station-service de Mies van der Rohe), L'Île-des-Sœurs, Les architectes FABG
Photo : Steve Montpetit



SOMMET MONDIAL DU DESIGN

POUR UN MONDE BIEN CONÇU

Du 16 au 25 octobre 2017, Montréal accueillait le Sommet mondial du design, dont l'OAQ est un partenaire fondateur. L'événement, qui se déroulait au Palais des congrès sous le thème *Provoquer le changement par le design*, a réuni pour la première fois les six disciplines du secteur, soit l'architecture, l'architecture de paysage, le design industriel, le design graphique, le design intérieur et l'urbanisme. Dans un premier temps, environ 2000 professionnels ont participé à un marathon de 650 conférences étalé sur 4 jours. Ils ont également profité de la présence de 35 conférenciers vedettes, dont les architectes Alejandro Aravena (Chili), lauréat du prix Pritzker 2016, Jan Gehl (Danemark) et Moshe Safdie (Canada). En parallèle se tenait une exposition rassemblant plus de 350 exposants à laquelle l'OAQ a pris part. Enfin, le 24 octobre, les représentants de 24 organisations internationales ont entériné la Déclaration du design de Montréal. Ce texte souligne la valeur du design en plus d'établir un plan d'action pour en déployer le plein potentiel afin de favoriser la qualité de vie des populations.



Photo: René Coignard-Friedman

OUI DANS MA COUR!

APPEL À PROJETS

L'organisme Vivre en Ville est à la recherche de collectivités, de promoteurs immobiliers ou de regroupements de citoyens de partout au Québec qui aimeraient bénéficier d'un accompagnement afin d'améliorer la qualité d'un projet immobilier dans un milieu de vie en transformation. La démarche, intitulée *Oui dans ma cour!*, vise à favoriser l'acceptation de projets immobiliers misant sur la densité, la mixité, la proximité, l'offre de transport multimodale ou la protection et la restauration d'espaces verts. Au cours des cinq dernières années, Vivre en Ville a accompagné plus de 30 collectivités dans le contexte de projets similaires. Financé par le Fonds vert, l'accompagnement est offert à faible coût dans le cadre du programme Action-Climat Québec du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Date limite pour soumettre un projet: 31 mars 2018. Renseignements: oidansmacour.quebec

FINANCIÈRE DES
PROFESSIONNELS

RÉTROSPECTIVE, PERSPECTIVES ET STRATÉGIES

TOURNÉE DE CONFÉRENCES 2018

Du 5 au 22 février 2018 • Présentée dans 10 villes du Québec

LE MONDE DANS VOTRE PORTEFEUILLE

Qui sont les grands joueurs sur les marchés et quelles directions prennent les économies mondiales?

Venez partager les analyses de nos experts pour comprendre pourquoi la diversification est si importante pour optimiser votre portefeuille de placements.

GESTION DE VALEURS

INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT.

fprofessionnels.com/perspectivesINVITATION
À TOUS LES
MEMBRES!Association
des Architectes
en pratique privée
du QuébecActionnaire de Financière des
professionnels depuis 1986



Photo: Eric Gervais
Architecte: Giannone Petricone Assoc/Provencher Roy, Quebec

Equitone Tectiva (TE10)

Un matériau de façade en fibrociment teinté dans la masse, caractérisé par une surface brute, légèrement poncée. Chaque panneau est unique dans sa finition et sa tonalité souligne avec force l'aspect brut du coeur du fibrociment pour créer une façade remarquable.

Demandé un échantillon aujourd'hui au info@engineeredassemblies.com

EngineeredAssemblies.com | (514) 347 7263 | #bâtimentséclatants

TECHNOLOGIE CRÉATIVE AU SERVICE DE VOS RÉALISATIONS

Grand Musée du Monde Maya de Mérida



INTÉGRATION AUDIOVISUELLE
ÉCLAIRAGE ARCHITECTURAL ET DYNAMIQUE
ANALYSE ÉNERGÉTIQUE
PROJECTION VIDÉO ARCHITECTURALE
CONTRÔLE DMX
ACCOMPAGNEMENT VERS CERTIFICATION LEED
SYSTÈMES HVAC



XYZ-TC.COM/ARCHITECTURE

Montréal | Québec | Dubaï | Mérida | 1.855.573.0310

Fier partenaire

CHRISTIE®



MISE À NIVEAU

Nathalie Dion, présidente

« Votre travail, parfois je l'apprécie et, parfois, je le subis. » C'est en ces termes que Martin Beauregard s'est adressé au parterre d'architectes réunis le 8 novembre au Centre des sciences à Montréal, lors de la remise des Prix d'excellence en architecture. Ayant assisté le jury pour l'attribution de la mention en accessibilité universelle, il était venu présenter le prix décerné au CHU Sainte-Justine ainsi qu'au consortium Provencher-Roy/Menkès Shooner Dagenais LeTourneux Architectes.

Fondateur de l'organisme AXCS, qui offre des solutions simples pour faciliter l'accès aux bâtiments aux personnes à mobilité réduite, Martin Beauregard se déplace en fauteuil roulant. Bien sûr, pouvoir entrer dans un bâtiment en passant par une rampe installée dans une ruelle est mieux que rien, a-t-il poursuivi, quoique cela suppose souvent de longer quelques conteneurs à déchets. Mais entrer par la même porte que tout le monde est une expérience beaucoup plus valorisante pour quiconque doit déjà surmonter son lot de difficultés liées à une incapacité.

Permettre à tous d'occuper l'espace de la même manière, c'est le principe sur lequel repose la notion d'accessibilité universelle – ou design universel, selon une appellation plus attrayante. Certes, le Code de construction prévoit des dispositions en ce qui a trait aux « parcours sans obstacles », mais ces normes, qui se limitent à permettre la circulation en fauteuil roulant manuel, ne correspondent plus à la réalité. En effet, un nombre croissant de personnes se déplacent en fauteuil roulant motorisé (ce qui nécessite plus d'espace), et la gamme des limitations ne se limite pas à la mobilité : une incapacité peut aussi être d'ordre sensoriel ou cognitif.

Par leur volonté de vivre et de se déplacer de manière autonome, les personnes vivant avec

un handicap nous rappellent qu'on ne peut plus tenir compte d'un seul modèle d'utilisateur – l'adulte dans la fleur de l'âge et capable de se mouvoir sur ses deux jambes – et reléguer les autres à des parcours signalisés par des pictogrammes bleu et blanc. C'est une question de dignité et de justice, comme en témoignent plusieurs intervenants dans le dossier de ce numéro (page 38).

Afin de créer un environnement bâti de qualité qui profite réellement à tous, pour paraphraser le slogan de l'OAQ, les architectes ont le devoir non seulement de respecter le Code, mais aussi de sensibiliser leurs clients à en dépasser les exigences. Comme l'illustrent les exemples cités dans le dossier, il est possible de faciliter la vie à une diversité d'utilisateurs sans rien sacrifier à l'esthétique. Outre la dignité humaine, le développement durable et la saine gestion des ressources matérielles et financières entrent en ligne de compte. En effet, mieux vaut prévoir des aménagements universellement accessibles dès la conception plutôt que d'avoir à réinvestir pour remédier à des lacunes.

Force est de constater que les acteurs du bâtiment ont du rattrapage à faire à cet égard. En octobre 2014, l'émission *La facture* a visité 60 hôtels montréalais pour savoir s'ils respectaient le règlement les obligeant à offrir 10 % de chambres accessibles. Fait troublant, aucun n'était conforme. Interviewée dans ce reportage, j'avais alors affirmé que les architectes doivent produire des plans qui respectent la réglementation, mais qu'ensuite, ils ne peuvent être garants de la réalisation (à moins d'avoir un mandat de surveillance des travaux, ajoutais-je).

Cela dit, les architectes ont du travail à faire : la connaissance des exigences minimales du Code ne semble pas complètement acquise au sein de

la profession. En février 2017, la Régie du bâtiment du Québec informait l'OAQ que parmi la soixantaine de plans d'architecte qu'elle avait jugés non conformes à la suite d'inspections, 40 % présentaient des lacunes sur le plan de la conception sans obstacles (*Esquisses*, été 2017). L'OAQ a depuis actualisé son offre de formation continue pour y réintroduire un cours à ce sujet (voir le programme, page 59). Il va sans dire que je vous le recommande fortement. Au cours des prochains mois, le service de la pratique professionnelle compte également élaborer un cours sur les moyens d'aller au-delà du Code et d'atteindre une véritable accessibilité universelle.

Il est possible de faciliter la vie à une diversité d'utilisateurs sans rien sacrifier à l'esthétique.

Si la profession doit consacrer plus d'efforts à favoriser l'inclusion, c'est aussi le cas du gouvernement. Au printemps 2017, lors de notre tournée de conversations publiques sur une politique québécoise de l'architecture, des citoyens et des groupes des 13 villes visitées ont exprimé leur souhait de voir l'accessibilité universelle devenir un réflexe naturel dans tout projet d'aménagement. Une éventuelle politique québécoise de l'architecture représente pour eux l'occasion rêvée de mettre ce principe de l'avant.

C'est l'une des raisons – et non la moindre – pour lesquelles je vous invite à signer et à faire circuler la Déclaration pour une politique québécoise de l'architecture, à oaq.com/declaration. En accessibilité universelle comme dans bien d'autres aspects de l'environnement bâti, il importe de se doter d'une vision d'ensemble comme société. ●



Une source d'inspiration INTEMPORELLE

Les arts de la pierre, très appréciés et d'une notoriété ancienne, inspirent l'admiration et éveillent en nous d'intenses émotions. Leur beauté et leur durabilité attirent notre attention et suscitent notre respect.

Notre vaste gamme de types, couleurs et textures séduiront l'artiste en vous alors que vous concevrez et construirez un patrimoine pour vos clients. Qu'il soit post-moderne, contemporain, classique ou écologique, le style choisi vous permettra de vous exprimer pleinement.

**Le choix naturel en
matière de pierre**

www.shouldice.ca
877.265.6696

Loi 11 DE NOUVELLES OBLIGATIONS

Une nouvelle loi modifie certaines dispositions du Code des professions, ce qui bien sûr touche les architectes. Voici ce qui change.

Hélène Lefranc

Le projet de loi 98, qui cheminait à l'Assemblée nationale depuis mai 2016, a été adopté en juin dernier. Maintenant désigné sous le nom Loi 11 – Loi modifiant diverses lois concernant principalement l'admission aux professions et la gouvernance du système professionnel, le texte introduit de nouvelles obligations, tant pour l'OAQ que pour ses membres.

Obligations pour les membres

INFORMATION

- Indiquer à l'OAQ une adresse de courrier électronique professionnel à son nom et prévenir de tout changement dans les 30 jours.
- Aviser le secrétaire de l'Ordre qu'on fait (ou a fait) l'objet d'une décision judiciaire ou disciplinaire ou d'une poursuite pour une infraction punissable de cinq ans d'emprisonnement ou plus, et ce, dans les 10 jours après en avoir soi-même été informé.

INTÉGRITÉ

- Dénoncer au syndic toute situation présumée de collusion ou de corruption ou tout autre manquement à l'intégrité dont on a connaissance.
- N'exercer aucunes représailles contre un « lanceur d'alerte » (personne qui a collaboré à une enquête menée par un syndic ou qui a transmis à un syndic une information selon laquelle un professionnel a commis une infraction). Sont considérés comme des représailles « la rétrogradation, la suspension, le congédiement ou le déplacement de cette personne ainsi que toute autre mesure disciplinaire ou mesure portant atteinte à son emploi ou à ses conditions de travail ».

CODE DE DÉONTOLOGIE

- Respecter les nouvelles exigences du Code de déontologie, qui sera révisé et qui comprendra notamment :
 - des dispositions prévenant les conflits d'intérêts;
 - des dispositions interdisant tout acte de collusion, de corruption, de malversation, d'abus de confiance et de trafic d'influence;
 - des dispositions obligeant à informer le syndic lorsqu'on a des raisons de croire qu'une situation peut porter atteinte à la compétence ou à l'intégrité d'un autre membre de l'Ordre;
 - des dispositions concernant les inconduites sexuelles dans le cadre d'une relation professionnelle.

Obligations pour l'OAQ

POLITIQUES ET RÈGLEMENTS

- Se doter d'un code d'éthique et de déontologie arrimé aux normes de l'Office des professions du Québec (OPQ) pour encadrer les administrateurs et les membres de comité. Publier chaque année dans le rapport annuel les contraventions constatées ainsi que les décisions et les sanctions qui en découlent.
- Se doter d'une politique de gestion des risques.
- Réviser le Règlement sur les élections au Conseil d'administration et le Guide électoral en fonction des lignes directrices de l'OPQ.
- Publier une déclaration de services dans laquelle les services rendus et les délais sont explicites.
- Mettre à jour sur le site de l'OAQ l'information concernant le nouveau commissaire à l'admission aux professions et le Pôle de coordination pour l'accès à la formation, dont le rôle évolue. Ces deux instances relèvent de l'OPQ.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

- Consulter les membres en amont de l'assemblée générale annuelle sur le changement du montant de la cotisation, leur faire approuver la rémunération des administrateurs élus et leur présenter le rapport annuel au moins 30 jours avant cette assemblée.

FORMATION

- Former les administrateurs au rôle d'un conseil d'administration, en particulier quant à la gouvernance et à l'éthique, de même qu'en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et de gestion de la diversité ethnoculturelle.
- Former les employés et partenaires liés à l'admission, ainsi que les membres du comité d'admission, aux questions entourant l'évaluation des qualifications professionnelles, l'égalité entre les femmes et les hommes et la gestion de la diversité ethnoculturelle.
- Former les employés du Bureau du syndic, les membres du conseil de discipline et du comité de révision en ce qui a trait aux inconduites sexuelles et aux autres actes dérogatoires mentionnés au Code de déontologie des membres.

TRANSPARENCE

- Ajouter dans le rapport annuel les renseignements sur les activités, cours et stages portant sur l'éthique et la déontologie suivis par les membres.
- Réviser le Code de déontologie des architectes en fonction des nouvelles exigences et infractions prévues au Code des professions.
- Inscrire au tableau des architectes certaines sanctions, telle la limitation d'exercice, en fonction du Règlement sur le tableau des ordres publié par l'OPQ.
- Demander à tous les architectes de fournir une adresse courriel.
- Informer les architectes de leurs nouvelles obligations (voir ci-contre). ☺



Siège social de l'OAQ, Montréal,
aménagement intérieur :
Intégral Jean Beaudoin
Photo : David Boyer

NOTES DE LA DIRECTION

Dossiers traités par le conseil d'administration lors
de ses réunions du 15 septembre et des 2 et 3 novembre

Planification stratégique

Les travaux sur le plan stratégique 2018-2021 se sont poursuivis au cours de l'été et de l'automne. Les grandes lignes en ont été présentées aux membres à l'assemblée générale annuelle du 18 octobre. Le plan stratégique, qui fera état de la mission renouvelée, des orientations et des enjeux de l'Ordre, sera adopté par le conseil d'administration (CA) en décembre 2017. Un plan d'action annuel sera élaboré par la suite.

Gouvernance

Le CA 2017-2018, maintenant composé de 14 membres, incluant la présidente, a tenu une journée d'orientation le 2 novembre. À cette occasion, il a effectué un état des lieux de la

gouvernance de l'Ordre, laquelle a été revue en fonction des orientations et attentes du gouvernement et de l'Office des professions avant même l'entrée en vigueur de la Loi n° 11 (ancien projet de loi n° 98) à l'été 2017.

L'OAQ a atteint les objectifs qu'il visait : recentrage sur le rôle stratégique du CA, revalorisation de la fonction d'administrateur, efficacité et cohérence accrues dans les travaux du CA, partage plus clair des responsabilités entre le CA et la direction générale et révision de la rémunération de la présidence, des administrateurs, des membres de comité et des membres du CA de la Maison de l'architecture et du design (MAD).

Rappelons également que l'Ordre a introduit de bonnes pratiques de gouvernance, notamment par l'adoption de plusieurs politiques en la matière, la mise en place d'une nouvelle structure des comités, la formation des nouveaux administrateurs, la reddition de comptes statutaires, l'élaboration de plans d'action annuels par les comités, l'évaluation périodique des réunions du conseil et la dénonciation des conflits d'intérêts.

Plusieurs étapes restent à franchir dans l'actualisation de la gouvernance à la lumière des nouvelles obligations précisées dans la Loi n° 11. Elles porteront entre autres sur l'actualisation réglementaire, y compris la rédaction du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs, la formation des administrateurs et des membres des comités, l'évaluation du CA et de la présidence, l'élaboration d'autres politiques de gestion de même que la révision du plan d'effectifs (voir « Loi 11 – De nouvelles obligations », page 11).



Pour s'enrichir de la communauté
architecturale d'**ici** depuis 2006

www.kollectif.net

Partenaires

ESQUISSES
Le magazine de l'Ordre des architectes du Québec

RAIC | IRAC
Architecture Canada

INDEX
DESIGN

Commanditaires

Contech
BÂTIMENT
Pour enrichir
votre expertise
et votre réseau
de contacts

edp
éclairage | contrôle

v2com
newswire

Les membres du CA ont souligné ce bilan positif ainsi que la qualité du travail effectué par les comités et la permanence de l'OAQ, qui accompagnent le CA dans la réalisation de la mission de l'Ordre.

Le CA a participé à une activité de formation en éthique suivant une obligation qui découle de l'entrée en vigueur de la Loi n° 11. Cette activité visait à offrir une meilleure compréhension de l'éthique et à positionner cette dernière comme une composante de la culture d'une organisation. Elle avait entre autres pour objectif de familiariser les administrateurs avec la prise de décisions et les meilleures pratiques en matière d'éthique dans le contexte du CA d'un ordre professionnel.

Comme d'habitude, le CA a reçu les rapports statutaires des comités qui ont tenu des réunions, du conseil d'administration de la MAD ainsi que les tableaux de bord des directions de l'Ordre. Il a également reçu le rapport périodique d'activités d'Architectes de l'urgence et de la coopération ainsi que le rapport annuel 2016-2017 du groupe Relève professionnelle de l'IRAC.

Référentiel de compétences

Le CA a adopté le Référentiel de compétences lié à l'exercice de la profession d'architecte au Québec, présenté dans notre numéro de l'été 2017. Il a remercié le comité directeur ainsi que tous ceux qui ont contribué à l'élaboration de cet outil.

Loi sur les architectes et délégation d'activités

Dans le cadre des négociations avec l'Office des professions concernant la Loi sur les architectes et la délégation d'activités, le CA estime que la position de l'Ordre dans ce

dossier devrait être harmonisée avec les principes mis de l'avant dans le projet de politique québécoise de l'architecture. Le CA s'est interrogé sur l'opportunité de mener des représentations auprès de la ministre de la Justice à cet égard.

Avec l'Ordre des ingénieurs et l'Ordre des technologues professionnels, l'OAQ a transmis une demande de rencontre à la ministre pour discuter des bases d'une entente.

Projet de loi n° 141

Le projet de loi n° 141 (Loi visant principalement à améliorer l'encadrement du secteur financier, la protection des dépôts d'argent et le régime de fonctionnement des institutions financières), a été déposé le 5 octobre dernier. Il propose une réforme des lois régissant le secteur financier ainsi qu'une révision de la gouvernance des fonds d'assurance des organismes d'autoréglementation, dont les ordres professionnels. Au cours des prochaines semaines, le comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines de l'OAQ l'étudiera en détail et déterminera les mesures que l'Ordre devra mettre en place pour se conformer à la future loi.

Affaires réglementaires et administratives

À sa réunion de septembre, le CA a fixé le montant de la cotisation annuelle ainsi que les exemptions de cotisation pour l'exercice 2018-2019. Ces résolutions ont été approuvées à l'assemblée générale annuelle du 18 octobre.

Le CA a donné son aval à la constitution d'un groupe de travail ayant pour mandat de

réviser le Code de déontologie des architectes. La composition de ce groupe sera finalisée d'ici à la fin de l'année. Les travaux commenceront à l'hiver 2018 et devraient se terminer à la fin de l'année.

Une résolution visant la radiation des membres qui n'ont pas effectué le deuxième versement de leur cotisation professionnelle pour l'exercice 2017-2018 a été adoptée. Le CA a également résolu de radier un membre qui n'avait pas acquitté sa prime du Fonds des architectes. Ces deux résolutions ont pris effet le 13 novembre.

Suivant la recommandation du syndicat, le droit d'exercice d'un membre a été limité. En outre, quatre poursuites pour exercice illégal de la profession ou usurpation du titre d'architecte ont été autorisées.

Le CA a pris connaissance de l'état d'avancement du programme de surveillance générale 2017-2018. La cible fixée de 240 architectes soumis à l'inspection a été maintenue. Par la même occasion, le CA a reçu le bilan du projet pilote en inspection professionnelle à distance. Rappelons que la suspension du programme de surveillance 2016-2017 était nécessaire pour permettre la réalisation de ce projet pilote.

Le bilan d'activité annuel du Fonds des architectes a été présenté au CA. Le CA a aussi approuvé la tarification du Fonds pour 2018 ainsi que des modifications au libellé de la police d'assurance des architectes. Il a également accepté la modification de la modulation de la prime en fonction de la sinistralité. ●



**RÉSEAU
ESPACE-BOIS**

COMMUNAUTÉ DE PRATIQUE
SUR LE MATÉRIAU BOIS



DÉVELOPPEZ VOS
COMPÉTENCES SUR
L'UTILISATION DU BOIS
DANS LA CONSTRUCTION
NON RÉSIDENTIELLE
ET MULTIFAMILIALE.

ATELIERS | WEBINAIRES | PROGRAMME COURT | COLLOQUES | MISSIONS

DEVENEZ MEMBRE : uqac.ca/espace-bois

- Accédez gratuitement à nos contenus enregistrés
- Bénéficiez de tarifs spéciaux sur nos activités de formation continue

Une initiative financée par :





Forum pour une politique québécoise de l'architecture

MOMENT DÉCISIF

Ce n'est pas tous les jours que 270 Québécois se réunissent pendant huit heures pour parler d'architecture. C'est pourtant ce qui s'est produit le 28 septembre dernier au Palais des congrès de Montréal, à l'occasion du Forum pour une politique québécoise de l'architecture, organisé par l'OAQ en collaboration avec l'Institut du Nouveau Monde. Faits saillants.

Christine Lanthier

Brisant la glace en début de journée, l'architecte Henrik Stjernolm, du Danemark, a présenté la politique de l'architecture qu'il a contribué à mettre sur pied pour la Ville de Vejle (100 000 habitants). Cette démarche, qui remonte à 1997, a été la toute première du genre à survenir en Scandinavie.

L'objectif était d'embellir la ville en partant du principe que l'architecture est le reflet du mode de vie et de l'identité des habitants et qu'elle constitue un legs pour les générations futures. Le conseil municipal s'était alors engagé à établir des conditions propices à la qualité architecturale. Les retombées ont été au rendez-vous depuis, notamment sur le plan économique. Entre 1997 et 2005, chaque dollar investi par la Ville s'est traduit par un apport trois fois plus élevé de la part du secteur privé. Entre 2006 et 2014, le ratio s'établissait à un pour six.

Cette politique, a souligné le conférencier, suppose un effort de sensibilisation de tous les instants auprès des citoyens, des médias, des élus et des fonctionnaires municipaux. Il a terminé en invitant les villes québécoises à adopter leur propre politique de l'architecture. «La politique architecturale de la Ville de Vejle a été créée 10 ans avant celle du Danemark. Ça montre qu'il est possible pour une municipalité de se lancer sans attendre le niveau de gouvernement supérieur», a-t-il dit.

Cette idée que les pouvoirs publics doivent instaurer des conditions favorables à la qualité architecturale dans l'intérêt du plus grand nombre a été mise de l'avant de diverses manières tout au long de la journée.

Qualité sans frontières

Un panel animé par Stéphan Bureau a ensuite réuni Chantal Dassonville, architecte et

directrice générale adjointe de la Cellule architecture à la Fédération Wallonie-Bruxelles, et Patrick Bloche, conseiller de Paris et conseiller du 11^e arrondissement délégué à l'urbanisme, auteur d'un rapport qui a inspiré la récente Stratégie nationale pour l'architecture, en France.

Chantal Dassonville a présenté le rôle de la Cellule architecture dans l'accompagnement des maîtres d'ouvrage publics, à l'échelle de la partie francophone de la Belgique. Avec la conviction qu'«une bonne architecture nécessite une bonne commande», la Cellule préconise notamment un accès à la commande publique pour tous les architectes, sans condition quant au chiffre d'affaires ou aux réalisations, et une mise en concurrence basée non pas sur les honoraires, mais sur les concepts proposés. Elle privilégie également les programmes énonçant des enjeux, des objectifs et des besoins, plutôt que des solutions ficelées d'avance, et insiste sur le recours à des équipes pluridisciplinaires. Le but est de faire émerger la qualité architecturale dans les projets de toute taille. «Derrière l'agitation autour des grands projets architecturaux et du *city branding*, notre attention se concentre sur l'architecture de tous les jours», a affirmé la conférencière.

Patrick Bloche a enchaîné avec le récit de la démarche qui a permis de «mettre l'architecture à l'ordre du jour



Pour consulter
les présentations
des conférenciers:
oaq.com/forum

Pour signer
la déclaration:
oaq.com/declaration



« La politique architecturale de la Ville de Vejle a été créée 10 ans avant celle du Danemark. Ça montre qu'il est possible pour une municipalité de se lancer sans attendre le niveau de gouvernement supérieur. »

– Henrik Stjernholm



« Une bonne architecture nécessite une bonne commande. »

– Chantal Dassonville

il répondait que, justement, au nom du principe d'égalité, « la qualité architecturale doit être partout et doit être pour tous ».

Bilan de la tournée

L'évènement visait aussi à présenter le bilan de la tournée des conversations publiques tenues par l'OAQ et l'Institut du Nouveau Monde (INM) dans 13 villes québécoises au printemps 2017. Liane Morin, de l'INM, a indiqué que l'exercice, auquel ont pris part plus de 500 personnes, a permis de révéler qu'une politique québécoise de l'architecture était bel et bien souhaitée. Les participants ont été nombreux à réclamer que cette politique favorise la création d'espaces à l'échelle humaine, la protection et la mise en valeur du patrimoine bâti et paysager ainsi que la diminution de l'empreinte écologique des bâtiments. Il a aussi été question de placer le développement durable au cœur de la démarche architecturale. Assurer, voire imposer, la qualité architecturale et revoir les processus entourant la pratique de l'architecture font également partie du consensus qui se dégage de cette consultation.

Ateliers

En après-midi, l'assistance s'est divisée en quatre pour prendre part à des ateliers thématiques : Commande publique et qualité architecturale, Patrimoine, Développement durable et Participation citoyenne et sensibilisation. L'OAQ a profité de l'occasion pour prendre le pouls des participants quant aux principales idées émises durant la tournée.



« La qualité architecturale doit être partout et doit être pour tous. »

– Patrick Bloche

Déclaration

Un autre moment fort de cette journée a été la lecture, par la présidente de l'OAQ, Nathalie Dion, d'un projet de déclaration demandant au gouvernement du Québec d'adopter une politique de l'architecture. Lors des ateliers, les participants ont pu réagir à ce texte et formuler des commentaires afin de le bonifier. Si la quasi-unanimité s'est dite « plutôt en accord » avec la déclaration, certains participants ont suggéré de l'abrégier, de la simplifier et d'en rendre le ton plus positif. Quant au contenu, il a notamment été proposé de mieux définir la notion de qualité architecturale et d'insister sur l'importance de l'éducation et de la sensibilisation. La déclaration finale figure à la page suivante et dans le site de l'OAQ, où le public est invité à l'appuyer.

Au moment d'écrire ces lignes, près de 2000 signatures ont été enregistrées. La volonté populaire est on ne peut plus claire! ☺

gouvernemental », selon le titre de sa présentation. Alerté par une baisse de la qualité architecturale partout au pays et le fait que la classe politique semblait peu s'en soucier, il a lancé en 2013 une mission d'information sur la question, en tant que député à l'Assemblée nationale et président de la Commission sur les affaires culturelles et l'éducation. L'exercice a débouché en 2014 sur un rapport intitulé *Pour une création architecturale désirée et libérée*, dont la ministre de la Culture nouvellement nommée, Fleur Pellerin, s'est ensuite inspirée pour mettre sur pied la Stratégie nationale, publiée l'année suivante.

Avec notamment pour but de remettre l'architecte au cœur des projets d'aménagement, cette stratégie a permis d'abaisser le seuil de recours à l'architecte de 170 à 150 m² pour les bâtiments et de rendre ce recours obligatoire pour l'aménagement des lotissements d'une superficie supérieure à 2500 m². Une panoplie de mesures non réglementaires est également au programme, en particulier en ce qui a trait à la sensibilisation du public et à la formation des élus. Patrick Bloche a évoqué les arguments économiques que lui ont opposés certains parlementaires, le taxant d'élitisme. Ce à quoi

DÉCLARATION POUR UNE POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE L'ARCHITECTURE

La présente déclaration a été élaborée par l'Ordre des architectes du Québec à la suite d'une consultation publique à laquelle près de 800 personnes ont participé en 2017. Tous les citoyens du Québec sont invités à la signer.

L'architecture est partout.

Elle constitue notre environnement bâti : nos habitations, nos quartiers, nos écoles, nos milieux de travail et l'ensemble des espaces publics que nous fréquentons.

L'architecture nous concerne tous.

Elle influe sur nos habitudes, nos déplacements, notre santé, notre économie, nos rapports sociaux, notre impact sur l'environnement. Elle marque nos paysages naturels et urbains pour des décennies, voire des siècles. Témoin de nos valeurs et de nos ambitions comme société, elle est une composante essentielle de notre identité culturelle. Elle constitue un patrimoine dont nous héritons et que nous léguons aux générations futures. Elle contribue à forger l'image que nous projetons au reste du monde.

La qualité architecturale est d'intérêt public.

Les décisions concernant les projets d'architecture doivent être inspirées d'une vision globale. Elles doivent être prises dans une perspective de développement durable, avec la participation de la population et dans le contexte de processus éthiques et transparents.

La qualité architecturale est un équilibre.

Elle est le fruit d'une démarche créative qui permet de concilier les besoins des utilisateurs, la durabilité et la beauté, tout en offrant une valeur ajoutée à la collectivité. Pour réussir, cette démarche doit être comprise et encouragée par l'ensemble des acteurs concernés.

En conséquence, nous demandons que le gouvernement du Québec adopte une politique de l'architecture, assortie d'un plan d'action :

- pour doter le Québec d'une vision globale et commune en matière d'architecture;
- pour que l'État applique des pratiques exemplaires favorisant la qualité architecturale;
- pour sensibiliser les Québécois, en particulier les jeunes, à l'importance de la qualité architecturale;
- pour placer les citoyens au centre de la réflexion sur les projets d'architecture et de développement urbain;
- pour positionner notre patrimoine comme un pilier culturel du développement durable;
- pour générer des retombées économiques grâce à des réalisations remarquables, à toutes les échelles et dans toutes les régions;
- pour soutenir les municipalités qui souhaitent améliorer la qualité architecturale sur leur territoire;
- pour trouver des solutions novatrices à des défis d'avenir tels que les changements climatiques, le vieillissement de la population et l'inclusion sociale;
- pour harmoniser les lois et règlements ainsi que les actions des différents ministères et organismes concernés par l'architecture.

**Pour signer
la déclaration :**
oaq.com/declaration

Il est temps de miser collectivement sur une architecture qui contribue à notre mieux-être, au respect de l'environnement et à la réalisation de nos aspirations.

LE CENTRE
DE FORMATION
EN DÉVELOPPEMENT
DURABLE

NOUVELLE FORMULE!

**CONFÉRENCES ET
ATELIERS COLLABORATIFS**

Efficacité énergétique • Confort de l'occupant • Analyse du cycle de vie
Processus de conception intégrée • Modes contractuels • Construction en bois

CFDD.ULaval.ca

UNIVERSITÉ
LAVAL
Faculté des sciences et de génie
Formation continue

Hôtel de ville de Montréal
Photo : Eric Paradis



POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE L'ARCHITECTURE

POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE LA CULTURE

Le 6 septembre, l'OAQ était invité à présenter sa réaction au projet de politique québécoise de la culture lors d'un forum national organisé par le ministère de la Culture et des Communications (MCC). La présidente, Nathalie Dion, y a résumé le mémoire de l'OAQ, intitulé *L'architecture, un pilier de la culture*. Ce document salue le fait que le MCC reconnaisse l'apport culturel de l'architecture. Il insiste néanmoins pour que le ministère lance les travaux en vue d'une politique québécoise de l'architecture, qui mettrait l'ensemble du gouvernement au diapason. Cette demande a fait l'objet d'un suivi lors d'une rencontre entre Nathalie Dion et Ann Champoux, sous-ministre adjointe au MCC.

APPUI DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Le 25 septembre, le conseil municipal de Montréal a adopté une déclaration d'appui à la démarche de l'OAQ pour l'adoption d'une politique québécoise de l'architecture par le gouvernement du Québec. La lecture de cette déclaration s'est faite en présence d'une délégation de l'OAQ. La métropole a alors affirmé son intention de se doter elle-même d'approches exemplaires en matière d'architecture et de design. Elle a indiqué que le Bureau du design de la Ville entreprendrait « dès maintenant une démarche de concertation avec des organisations partenaires, les arrondissements et les services centraux en vue d'élaborer les grandes lignes du chapitre montréalais de cette politique ». Il faut savoir que l'entente « Réflexe Montréal », conclue avec Québec en décembre 2016, prévoit qu'un chapitre montréalais figure dans toutes les politiques économiques et sociales du gouvernement. Même si ce dernier ne s'est pas encore engagé envers la politique proposée par l'OAQ, la Ville a déjà mis sur pied un comité pour réfléchir à la question.

RENCONTRE DE TRAVAIL À LA VILLE DE MONTRÉAL

Le 26 septembre, l'architecte danois Henrik Stjernholm, conférencier invité par l'OAQ au Forum pour une politique québécoise de l'architecture, a donné une présentation devant une vingtaine de professionnels et de gestionnaires en aménagement de la Ville de Montréal. Il a dressé le portrait de la politique municipale de l'architecture de la Ville de Vejle, qui sert de modèle partout au Danemark. Cette rencontre a aussi été l'occasion pour les participants d'échanger tant sur les avancées que sur les reculs en matière de qualité architecturale dans la métropole.

FORUM POUR UNE POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE L'ARCHITECTURE

Le 28 septembre, l'OAQ a tenu le Forum pour une politique québécoise de l'architecture, en collaboration avec l'Institut du Nouveau Monde. *Esquisses* consacre un article à cet événement, p. 14.

RETOMBÉES MÉDIATIQUES

Le Forum pour une politique québécoise de l'architecture a donné lieu à une quinzaine de mentions dans les médias. La présidente de l'OAQ a notamment été interviewée le 28 septembre à *Salut bonjour*, à TVA, le 3 octobre à *Boréal 138*, sur les ondes d'ICI Radio-Canada Côte-Nord, et le 6 novembre à *Mise à jour*, à Matv.

SUIVI À LA VILLE DE MONTRÉAL

Le 13 octobre, Christine Lanthier, du service des Communications de l'OAQ, a rencontré des membres de l'équipe du Bureau du design de la Ville de Montréal pour leur donner un aperçu des politiques architecturales en Europe. →



ÉVÈNEMENTS

STADE OLYMPIQUE

Nathalie Dion était une des participantes au panel sur la valeur patrimoniale et la valeur d'usage du Parc olympique, aux côtés de l'anthropologue Serge Bouchard et du président de la Régie des installations olympiques, Michel Labrecque. L'activité se déroulait lors de la Journée du patrimoine olympique, le 29 septembre. La présidente de l'OAQ a profité de l'occasion pour rappeler que l'adoption d'une politique québécoise de l'architecture inclurait un engagement de l'État vis-à-vis de l'entretien du patrimoine.

REMISE DE PRIX

Le 13 octobre, Nathalie Dion a prononcé une allocution lors du quatrième prix Architecture de bibliothèques et de centres d'archives de l'Association des architectes en pratique privée du Québec. C'est la Maison de la littérature, à Québec, qui a remporté ce prix. Rappelons que celle-ci a été conçue par la firme Chevalier Morales Architectes à la suite d'un concours d'architecture.

SOMMET MONDIAL DU DESIGN

Nathalie Dion a prononcé une allocution d'ouverture au Sommet mondial du design, au Palais des congrès de Montréal, le 16 octobre. Du 17 au 20 octobre, l'OAQ a par ailleurs animé un kiosque lors de l'exposition associée à ce rassemblement. Voir le texte consacré à cet événement, page 6.

LAB-ÉCOLE

Le 7 novembre dernier, l'architecte Pierre Thibault, le chef Ricardo Larrivée et le fondateur du Grand défi qui porte son nom, Pierre Lavoie, ont présenté – en présence du ministre de l'Éducation Sébastien Proulx – l'avancement de leur projet de Lab-École, qui vise à concevoir l'école de demain et à favoriser la réussite éducative. Ils espèrent proposer cinq établissements modèles d'ici 2021. La présidente de l'OAQ, Nathalie Dion, est membre du conseil d'administration de cet organisme. Elle s'occupe plus particulièrement du volet concernant les aménagements physiques.

GROUPE DE TRAVAIL

BÂTIMENT INNOVANT ET DURABLE

La Ville de Montréal a mis en place un cercle de réflexion sur le bâtiment innovant et durable qui regroupe une vingtaine de participants de différents horizons et des employés de la Ville ayant une responsabilité dans ce domaine. L'OAQ a été invité à participer aux discussions, présidées par l'architecte Owen Rose. Plusieurs thèmes ont été abordés lors des deux premières rencontres, le 31 août et le 16 octobre, notamment la gestion du risque, l'évaluation de l'innovation, la gouvernance en lien avec la politique de développement durable et les certifications. Deux autres rencontres sont prévues.

**Nouveau
D Magazine**

PRISES DE POSITION

PROJET SAX

En cohérence avec la prise de position sur le Vieux-Port, l'OAQ a appuyé en septembre l'association des AmiEs du courant Sainte-Marie, qui demandait à l'arrondissement de Ville-Marie d'attendre avant de statuer sur le changement de réglementation permettant la réalisation d'un projet immobilier, le Sax. Mieux vaut, en effet, terminer les processus de consultation et de planification avant de construire. Cette position a été entendue par les élus, qui ont repoussé la prise de décision dans ce dossier.

SANTÉ ET AMÉNAGEMENT URBAIN

En septembre, par l'entremise d'une lettre de la présidente, l'Ordre a donné son appui au projet de Politique d'intégration de la santé préventive en aménagement urbain, proposé par le Dr Pierre Gosselin et son équipe de l'Institut national de santé publique du Québec. Afin d'améliorer la santé de la population et de diminuer les coûts à long terme du système de santé, ils suggèrent notamment d'allouer au verdissement urbain environ 1 % du budget de construction et de rénovation des infrastructures publiques. Ce financement proviendrait du Fonds vert.

Vieux-Port de Montréal
Photo: Matías Garabedian



CONSULTATIONS PUBLIQUES

VIEUX-PORT DE MONTRÉAL

L'OAQ a participé en juillet à la consultation du gouvernement fédéral sur le plan directeur préliminaire pour la revitalisation du Vieux-Port de Montréal. Il a alors rappelé des principes déjà mis en avant : accès aux berges, accessibilité universelle, lien au reste de la ville et verdissement, entre autres. Des gestes architecturaux de qualité sont espérés au quai de l'Horloge et à celui de la Pointe-du-Moulin, en écho à la présence d'Habitat 67, qui a su en son temps marier innovation et logements. Pour ces sites comme pour le silo n° 5, l'OAQ recommande la procédure du concours. →



**Le D Magazine,
nouveau complice
de vos week-ends.**



Offre spéciale pour les membres de l'OAQ : abonnement à l'édition papier du samedi pour seulement **12,50\$ / mois taxes incluses**. Appelez-nous : 1 800 463-7559





Maisons d'Arvida
Photo: Paul Cimon

SUIVIS

POLITIQUE CULTURELLE DE MONTRÉAL

Conjuguer la créativité et l'expérience culturelle citoyenne à l'ère du numérique et de la diversité est le titre de la Politique de développement culturel 2017-2022 de la Ville de Montréal, publiée en juin. L'architecture y est citée à plusieurs reprises ainsi que l'apport des concours d'architecture. L'engagement de Montréal à cet égard devrait se poursuivre, comme en témoigne cet extrait: « Maintenir la tenue de concours et l'objectif d'excellence en design et en architecture dans une perspective de qualité et de legs qualificatifs durables pour les Montréalais. » L'OAQ avait participé à la consultation publique relative à ce document.

MÉTROPOLE

Le 21 septembre, les députés ont adopté le projet de loi n° 121 (Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec). Ce texte, sur lequel l'Ordre s'était prononcé au printemps 2017, accorde de nouveaux pouvoirs à la Ville. Par exemple, Montréal obtient davantage de latitude en matière de gestion du patrimoine (délivrance de permis dans les sites classés) et de lutte contre l'insalubrité et le mauvais entretien des bâtiments. La Ville peut désormais rendre obligatoire l'inclusion de logements abordables ou familiaux dans les projets immobiliers, décider de ses programmes d'habitation et réaliser de grands projets commerciaux, industriels ou résidentiels de plus de 15 000 m² en dehors du centre-ville.

RÉSEAU ÉLECTRIQUE MÉTROPOLITAIN

Le projet de loi n° 137, qui contient plusieurs dispositions visant à ce que le projet de REM aille de l'avant dans les conditions et les délais prévus, a été adopté le 27 septembre par l'Assemblée nationale. Il permet notamment au promoteur, CDPQ Infra, de procéder aux expropriations nécessaires. Rappelons que Nathalie Dion a rencontré en juillet Jean-Marc Arbaud, directeur général adjoint de CDPQ Infra, pour échanger à propos du comité d'intégration architecturale, urbanistique et paysagère prévu.

TRAVAUX BÉNÉVOLES DE CONSTRUCTION

Le règlement définitif sur les travaux bénévoles de construction a été publié le 25 octobre à la Gazette officielle. Les craintes qu'avait eues l'OAQ à la suite de la publication du projet de règlement, en avril 2017, sont maintenant dissipées. Par exemple, les travaux concernant l'enveloppe du bâtiment ont été exclus du règlement définitif. Dans ce dossier, l'Ordre s'était adressé en juin à la ministre du Travail, Dominique Vien.

ALLIANCE ARIANE

L'alliance ARIANE, à laquelle participe l'OAQ, a fêté son deuxième anniversaire le 31 octobre. Elle a diffusé un communiqué pour rappeler qu'on attend toujours une vision d'ensemble cohérente de la part du gouvernement en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme.

STRATÉGIE CENTRE-VILLE

À la suite de la consultation sur la stratégie centre-ville de Montréal à laquelle l'Ordre avait participé, à l'automne 2016, la Ville a publié son plan d'action le 14 août dernier. Sa mise en œuvre repose sur le partenariat avec une trentaine d'organisations, dont l'OAQ. Celui-ci est notamment pressenti comme partenaire pour appuyer l'action prioritaire n° 4, « Stimuler l'emploi au centre-ville, moteur du développement économique », qui comprend une sous-section, « Soutenir l'expérimentation et l'innovation urbaine ». Richard Bergeron, qui était alors l' élu responsable de la Stratégie, en a informé l'Ordre, qui a offert sa collaboration.

ARVIDA

Le projet de déclaration du site patrimonial d'Arvida progresse. Le Conseil du patrimoine culturel du Québec a tenu en novembre une consultation publique à ce sujet. Rappelons que l'OAQ avait remis en 2011 le prix Thomas-Baillairgé à la Ville de Saguenay et aux citoyens d'Arvida pour leurs efforts de conservation. 



COMPLEXE AQUATIQUE LAURIE-EVE CORMIER
Consortium: Poirier, Fontaine Architectes / Riopel + Associés Architectes
Photographe: Olivier Gauthier

Adoptez
une enveloppe
du bâtiment
qui contribue
à un avenir
plus propre



Façade ventilée en panneaux de céramique



1 866 384-5590



ceragres.ca

Enjeux juridiques du PCI et de la MDB

VISER UNE VRAIE COLLABORATION

Le processus de conception intégrée (PCI) privilégie la collaboration plutôt que la division du travail en cascade. Or, il n'est pas simple de circonscrire l'obligation de collaborer dans un contrat.

Andréane Girard*

Si, au tournant du siècle, la construction écoresponsable est devenue pratique courante dans les grands projets, c'est maintenant au tour de la démarche de conception de connaître une véritable révolution, déclenchée par le processus de conception intégrée (PCI) et la modélisation des données du bâtiment (MDB ou BIM, selon l'acronyme anglais). Voilà en substance le propos d'une chronique du site voirvert.ca signée par Bernard Sicotte, architecte et directeur de la planification stratégique à la Société québécoise des infrastructures (SQI).

Pour bien saisir l'ampleur du phénomène, il faut distinguer la collaboration que supposent le PCI et la MDB de la simple coordination qui prévaut dans le déroulement d'un projet traditionnel. La coordination consiste essentiellement à éviter les conflits entre le travail des différents spécialistes dans le contexte d'un processus linéaire. La collaboration fait plutôt appel à chacun des membres de l'équipe pluridisciplinaire pour qu'il aide les autres à atteindre les buts communs et à bonifier l'ensemble au final. Pour porter pleinement ses fruits, cette approche nécessite de recadrer certains aspects des ententes contractuelles.

Chacun sa responsabilité

Dans un PCI ou lors du recours à la MDB, un intervenant peut influencer les choix conceptuels d'une discipline dont il n'a pas la responsabilité contractuelle. Cela ne change cependant pas les régimes juridiques de responsabilité, explique M^e Mathieu Comeau, avocat chez DeBlois Avocats et formateur au Centre de formation en développement durable (CFDD) de l'Université Laval. « Tous les professionnels demeurent responsables du fruit de leur travail et de leurs actions et n'héritent pas de la responsabilité des autres du seul fait de collaborer. Un architecte, par exemple, ne peut garantir la justesse des calculs de descente de charges faits par l'ingénieur responsable en structure. »

Par contre, la collaboration amène un défi sur le plan de la communication. « Chaque participant à un PCI sera responsable de la qualité de l'information propre à son domaine d'expertise qu'il transmet aux autres. Ainsi, il est primordial d'établir un protocole de communication entre les différents concepteurs afin de déterminer clairement le niveau minimal de précision et de qualité des renseignements transmis aux autres à chaque étape de la conception. Le protocole devrait aussi préciser dans quelle mesure celui qui reçoit l'information de son



collègue peut s'y fier et l'utiliser pour son propre travail à une étape donnée. »

Les contrats de services professionnels conclus avec le client ont donc avantage à préciser les attentes de ce dernier au sujet des échanges que devront avoir entre eux les différents concepteurs qu'il embauche. Notamment, ces contrats peuvent exiger que ces concepteurs, même s'ils n'ont pas de liens contractuels entre eux, s'engagent vis-à-vis du client à convenir d'un protocole d'échange d'information.

Inclure l'entrepreneur

Les contrats de service professionnels devraient aussi être rédigés afin de favoriser la collaboration. Par exemple, ils devraient idéalement harmoniser la rémunération des différents concepteurs pour amoindrir les inégalités entre eux. Il est aussi judicieux, quand cela est possible, d'éviter de payer les



Cité Desjardins de la coopération, Lévis, Coarchitecture

professionnels uniquement en fonction d'un pourcentage du budget de construction attribué à leur spécialité. « Il doit y avoir un incitatif à faire des propositions qui suscitent une baisse du budget de construction si c'est ce qui sert le mieux le concept d'ensemble », mentionne M^e Comeau.

Inclure l'entrepreneur dès l'étape du concept est aussi un réflexe gagnant, explique M^e Comeau. « Traditionnellement, pour les contrats publics, on retient l'entrepreneur en fonction du prix soumis et après que le concept est scellé. Cette façon de faire est susceptible de créer un climat antagoniste entre, d'une part, l'entrepreneur et, d'autre part, le client et ses professionnels. Un tel climat peut notamment s'installer lorsque le client désire apporter des changements au cours des travaux ou lors de la découverte d'imprécisions ou d'erreurs dans les plans. »

Or, poursuit-il, certains modes de réalisation de projet ont pour effet de diminuer ce risque de différend. « Déjà, on commence à recourir aux contrats mixtes de services de gérance et de construction, ce qui permet d'embaucher l'entrepreneur plus tôt dans le projet et d'ajouter une composante qualitative au processus de sélection. » En 2016, par exemple, la SQI a eu recours à ce type de contrat pour la construction du nouveau complexe hospitalier sur le site de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus, à Québec. Une disposition du Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics lui a permis d'agir de la sorte.

Quels avantages pour les architectes ?

Normand Hudon, architecte associé chez Coarchitecture, est catégorique : « Ce qui me motive à collaborer, c'est de créer le patrimoine de demain en minimisant les impacts environnementaux. Quand toute l'équipe de projet est dans cet état d'esprit, les aspects contractuels ne sont plus qu'une police d'assurance, et la collaboration s'installe naturellement. »

Obtenir le meilleur rapport qualité-prix peut certes faire diminuer la rentabilité d'un projet à court terme, mais c'est souvent le meilleur service à rendre au client sur le long terme, estime l'architecte. C'est le pari qu'a pris Coarchitecture. « On a créé un écosystème autour de la collaboration qui nous a permis

de livrer de meilleurs projets. Ça demande souvent un effort additionnel, mais ça finit par nous apporter des commandes plus stimulantes, de même qu'une équipe plus innovante et plus motivée », conclut Normand Hudon. 📍

** Responsable, Communication et stratégies marketing au CFDD*

EN COMPLÉMENT

Dossier « MDB/BIM, c'est pour demain », *Esquisses*, été 2016

Conférence de Mathieu Comeau : « Conception intégrée et BIM : perspectives juridiques de l'obligation de collaborer »

Conférence de Normand Hudon : « Rendre un PCI fonctionnel : méthodologie, créativité et mode relationnel » dans le contexte de l'activité de formation « La conception intégrée : un incontournable pour bâtir durable »

Horaire des conférences :
cfdd.ulaval.ca

DÉFI 2030

Suivant l'adhésion de l'OAQ au Défi 2030, *Esquisses* présente dans chaque numéro un projet qui fait écho aux objectifs de cette démarche internationale. Rappelons que le Défi 2030 vise à éliminer, d'ici à 2030, les émissions de gaz à effet de serre dans les nouvelles constructions et les rénovations de bâtiments. Il comporte également un volet aménagement qui prend en compte le transport.

[architecture2030.org/
2030_challenges/](http://architecture2030.org/2030_challenges/)

Maison ERE 132

DÉMONSTRATION EN DIRECT

Depuis 2015, la maison ERE 132 montre le potentiel de l'écoconstruction dans le Bas-Saint-Laurent. Visite guidée.

Jean-François Venne

Située dans les Jardins de Métis, à Grand-Métis dans le Bas-Saint-Laurent, la maison ERE 132 est un véritable concentré de vertus écologiques. Certifiée LEED platine et respectant les critères de Novoclimat 2.0, elle est lauréate du prix Cecobois 2017 dans la catégorie Développement durable. Ses matériaux, produits dans un rayon de 800 km, sont en grande partie recyclés ou récupérés, ne contiennent pas d'urée-formaldéhyde, émettent peu de COV et incluent du bois FSC.

Sous des airs de maison unifamiliale, le bâtiment de deux étages, sans sous-sol et d'une superficie totale de 173 m², sert avant tout de centre d'interprétation de l'écoconstruction. « Nous souhaitons réaliser un bâtiment contemporain, sans trop nous éloigner de l'archétype de la maison régionale, mais en incorporant des techniques d'écoconstruction pour en faire une maison très performante énergétiquement », explique l'architecte Marie-Hélène Nollet, du cabinet Goulet et

Lebel, qui a conçu le bâtiment en collaboration avec Groupe Architecture MB, Contact Innovation, Tetra Tech et Hélène Tremblay Groupe Design.

Approches innovantes

Mais comment y arriver ? Les concepteurs du projet ont notamment misé sur le solaire passif. La façade la plus longue est orientée vers le sud, tout comme 72 % de la surface fenestrée. Les murs préfabriqués à ossature double sont isolés à la cellulose injectée à



haute densité. Le tout confère au bâtiment des besoins en chauffage de 45 kWh/m^2 , soit 61 % de moins que la recommandation de performance énergétique du Code de construction du Québec.

Éléments cruciaux, les fenêtres représentaient tout un défi. Celles-ci provenaient de trois fournisseurs différents qui utilisaient différentes variétés de verre à faible émissivité (LOW-E), un verre bonifié d'une couche métallique invisible qui laisse entrer la lumière, mais réduit la sortie de la chaleur. Il a donc fallu assurer une coordination efficace entre les fournisseurs pour faire en sorte que toutes les fenêtres livrées au chantier répondent aux exigences du devis.

Quelques leçons

Comme il s'agit d'un bâtiment expérimental, des capteurs y ont été installés dans diverses parties afin de recueillir des données en temps réel sur le refroidissement nocturne, le réchauffement solaire passif, la performance de l'enveloppe, le confort ou encore la consommation énergétique. Cette partie du projet, plus complexe que prévu à

réaliser, n'a toutefois pas donné les résultats escomptés. Au bout du compte, la plupart des capteurs se trouvent à des endroits inaccessibles. « Certains ne fonctionnent pas, et on ne peut plus les atteindre pour les remplacer ou les réparer », explique Isabelle Vézina, enseignante en technologie de la mécanique du bâtiment au Cégep de Rimouski. Son département, tout comme ceux de technologie de l'électronique et de technologie de l'architecture, s'était joint au projet pour élaborer et mettre en œuvre le monitoring de la maison ERE 132.

Il demeure néanmoins possible de suivre la consommation énergétique. La cueillette de données a aussi permis un constat intéressant sur l'impact du plancher à chauffage rayonnant. « La diffusion de la chaleur est décalée dans le temps, or la maison est tellement performante et tellement étanche, qu'il faut baisser la température bien à l'avance pour éviter qu'il n'y fasse trop chaud plus tard, explique l'enseignante. C'est difficile à gérer pour assurer une température confortable la nuit, à tel point que j'ai maintenant des réticences quant à l'utilisation d'un plancher rayonnant dans ce type de bâtiment. »

Une vitrine pour l'écoconstruction

ERE 132 sert surtout de vitrine. Les visiteurs y explorent un réel exemple d'écoconstruction et peuvent poser des questions à des guides embauchés pour l'occasion. La fréquentation a atteint 15 000 visiteurs la première année, et 17 300 en 2016. Elle s'élevait à 18 300 personnes trois semaines avant la fin de la saison touristique de 2017. « Pour nous, c'est une retombée positive importante, mais la maison en présente plusieurs autres », soutient Alexander Reford, directeur des Jardins de Métis.



Le bâtiment attire de nouvelles activités aux Jardins en accueillant des conférences, des activités de formation ou des ateliers sur le développement durable et l'écoconstruction. En septembre 2017, l'École d'architecture de l'Université Laval y a tenu une session intensive de formation. Le même mois, l'ex-vice-première ministre Lise Thériault s'y est aussi arrêtée.

« Le résultat démontre qu'il est possible de faire des maisons abordables en écoconstruction », note Marie-Hélène Nollet. Le bâtiment seul (sans inclure les infrastructures de raccordement au bâtiment d'accueil des Jardins) est évalué à environ 400 000 \$.

« C'a été une belle occasion d'apprentissage pour notre cabinet, pour moi en tant qu'architecte et pour le Cégep de Rimouski, conclut-elle. Les fournisseurs et les manufacturiers ont pu innover et bénéficient d'une belle visibilité, leurs contributions étant clairement affichées dans la maison. »

CONSOMMATION D'ÉNERGIE ESTIMÉE

Totale : 15 614 kWh

Besoin en chauffage : 45 kWh/m^2
(61 % de moins que la recommandation du Code de construction du Québec)

Besoin en énergie : 90 kWh/m^2
(63 % de moins que la moyenne québécoise)

Source: Évaluation HERS par Benjamin Zizi, HERS rater, Écohabitation



Dan Hanganu, 1939-2017

UN MODÈLE D'INSPIRATION

Par la qualité et la richesse de son œuvre, Dan Hanganu continuera d'influencer l'architecture québécoise, estiment ses pairs. Souvenirs croisés.

Martine Roux

En 1987, lorsqu'il a cogné à la porte de Dan Hanganu avec deux autres jeunes diplômés en architecture, Gilles Prud'homme n'imaginait pas travailler ailleurs. « À nos yeux, c'était à l'époque le seul bureau intéressant à Montréal. Tout le monde faisait du post-moderne. Hanganu, lui, faisait des projets contemporains, modernes, pleins de lumière. »

Le 5 octobre dernier, le petit noyau de collaborateurs de la firme Dan Hanganu architectes s'est retrouvé orphelin, leur mentor ayant été emporté subitement à 78 ans. Mais son legs demeure. « Hanganu, c'était une école. Avec lui, on innovait sans cesse. Il nous amenait à nous questionner constamment sur un projet ou sur notre pratique. »

Arrivé à Montréal au début des années 1970 après avoir étudié et enseigné l'architecture dans sa Roumanie natale, Dan Sergiu Hanganu a d'abord eu du mal à décrocher des contrats, raconte son amie Odile Hénault, critique d'architecture et ex-présidente de l'Ordre. Au tournant des années 2000, il se fait remarquer avec les Habitations de Gaspé, à L'Île-des-Sœurs, une série de maisons en rangée qui se distinguent par des aires ouvertes et une abondance de lumière naturelle. « Il arrivait à profiter au maximum de ce type de maisons étroites pour créer des espaces joyeux et aérés. En cela, il a vraiment transformé l'habitation. »

Le projet catapulte sa carrière et capte notamment l'attention de l'architecte, critique

et historien d'origine britannique Kenneth Frampton, qui l'invite à New York. « Il a vu son potentiel, poursuit Odile Hénault. Il reconnaissait son talent et l'exubérance de son design. À partir de là, Hanganu a commencé à prendre confiance. »

L'homme derrière l'architecte

On connaît la suite : Centre de design de l'UQAM, Théâtre du Nouveau-Monde, église abbatiale de Saint-Benoît-du-Lac, Musée Pointe-à-Callière, HEC Montréal, L'Anglicane de Lévis... Au cours de la décennie 1990, la griffe Hanganu s'impose au Québec. La prolifique production de son bureau génère aussi de petits bijoux moins fréquemment cités, telle la bibliothèque de droit de McGill, « un bâtiment splendide », dit France Vanlaethem, auteure et professeure émérite à l'École de design de l'UQAM.

Dan Hanganu a enrichi la tradition moderne à une époque où la plupart de ses pairs n'en avaient que pour le post-modernisme, soutient-elle. « Il y avait un langage, une continuité remarquable dans ses projets. Il réalisait une architecture de qualité avec une forte signature. C'était un architecte exceptionnel. »

HOMMAGE EN HAUT LIEU

Le 25 octobre, dernier, l'Assemblée nationale a adopté une motion saluant la mémoire de Dan Hanganu. Voici ce que les parlementaires ont déclaré à cette occasion :

« Dan Hanganu aimait sortir des sentiers battus et mettre en valeur des matériaux bruts comme le métal et le béton, la structure même des bâtiments. Il a su influencer une nouvelle génération d'architectes qui contribue aujourd'hui à embellir le paysage architectural du Québec. »

— Marie Montpetit,
ministre de la Culture et des
Communications

« Dan Hanganu savait remodeler le passé de façon respectueuse, il savait s'ouvrir sur l'avenir et tenir compte des utilisateurs des lieux. »

— Agnès Maltais, députée de
Taschereau

« Pour lui, l'architecture était l'expression de la culture d'un pays. »

— Claire Samson, députée d'Iberville

« Le Québec devrait s'inspirer de cette œuvre [la bibliothèque Marc-Favreau], de toutes les œuvres de M. Hanganu, parce qu'elles nous rappellent que l'architecture est un art qui touche tout le monde au quotidien. »

— Gabriel Nadeau-Dubois,
député de Gouin

Il vouait un grand respect aux usages et aux usagers, notent tous ses anciens collaborateurs. « Il voulait donner un sens civique à chaque projet », se souvient Gilles Prud'homme.

Ce fut notamment le cas pour HEC Montréal, affirme Michel Bourassa, architecte associé chez Jodoin Lamarre Pratte, qui a réalisé le projet en consortium avec Dan Hanganu architectes. Même si son architecture a suscité la controverse, ayant remporté à la fois un prix citron et un prix d'excellence, le bâtiment n'en recèle pas moins une foule de petites attentions. « Hanganu utilisait le moindre espace pour améliorer le bien-être des étudiants, au-delà des exigences du programme fonctionnel et technique : une petite salle de rencontre, un bout de corridor aménagé en espace de travail. Il était très inventif. »

Associée chez Provencher Roy, l'architecte Marie-Claude Lambert a côtoyé Hanganu dans le contexte de consortiums pour la réalisation du Centre d'archives de Montréal et de projets liés au Musée Pointe-à-Callière (le pavillon de la Maison-des-Marins et le Fort de Ville-Marie). « Pour lui, construire

était un acte social. Il tenait beaucoup à ce que les Montréalais s'approprient le Fort de Ville-Marie, le premier bâtiment de Montréal. Il voulait faire en sorte que les usagers vivent une expérience à travers l'architecture, notamment en leur permettant d'admirer les vestiges du site depuis la rue. »

Engagé, jusqu'au chantier

Sa minutie le poussait aussi à prendre le marteau pour figoler un détail ou une installation. Pendant la construction de l'église abbatiale de Saint-Benoît-du-Lac, il a d'ailleurs posé des briques avec les maçons, raconte Gilles Prud'homme.

Tard un soir sur le chantier de HEC Montréal dont il assurait la surveillance, Michel Bourassa se souvient d'avoir vu l'architecte à l'imposante carrure juché sur un échafaudage : il aidait deux ouvriers à installer le revêtement acoustique au-dessus de la cafétéria afin de lui donner l'allure d'un gros oreiller capitonné, tel qu'il l'avait imaginé. Il a aussi installé certains ornements en façade, ajoute-t-il. « Ça montre jusqu'où allaient son perfectionnisme en design et son raffinement pour ce qui est des détails... » →

HONNEURS ET RÉCOMPENSES

OAQ

Médaille du Mérite, 2009

Prix d'excellence

- Bibliothèque Monique-Corriveau, Québec (avec Côté Leahy Cardas architectes), 2015
- Pavillon Espace 400^e, Québec (avec Côté Leahy Cardas architectes), 2009
- Nouveau campus de l'École des HEC, Montréal, 2000
- Centre d'archives de Montréal (avec Provencher Roy), 2000
- Studio, siège social international du Cirque du Soleil, Montréal, 1998
- Pavillon de design de l'Université du Québec à Montréal, 1996
- Musée Pointe-à-Callière, Montréal, 1993
- Habitations Val-de-l'Anse, L'Île-des-Sœurs, 1991

Projets finalistes, mentions et distinctions des prix d'excellence

- L'Anglicane de Lévis, 2005
- Église abbatiale Saint-Benoît-du-Lac, 1995
- Habitations Crémazie, Montréal, 1987
- Habitations Quesnel, Montréal, 1984
- Habitations de Gaspé, L'Île-des-Sœurs, 1981

IRAC

Médaille d'or de l'IRAC, 2008

Médailles du Gouverneur général en architecture

- Relogement du Centre d'archives de Montréal (avec Provencher Roy et associés architectes), 2002
- Médaille du mérite pour le pavillon de design de l'UQAM, 1999
- Médaille d'excellence pour le Musée d'archéologie et d'histoire Pointe-à-Callière (avec Provencher Roy et associés architectes), 1994



« Il avait toujours des bottes et un casque de construction dans sa voiture, renchérissait Odile Hénault. Il échangeait constamment avec les ouvriers, à l'européenne. Et quand il n'était pas d'accord avec la décision d'un ingénieur, il pouvait lui téléphoner à minuit jusqu'à ce que l'autre cède ! » Son travail était « un mélange de force et de délicatesse », ajoute-t-elle.

Tous ceux qui ont côtoyé Dan Hanganu mentionnent ses innombrables qualités : un homme généreux, loyal, franc, sympathique, passionné... « Comme architecte, il s'engageait à fond dans tous ses projets tout en déléguant plusieurs tâches, dit Marie-Claude Lambert. Il possédait aussi une rare capacité d'émulation. Avec lui, il n'y avait pas de demi-mesures. »

Il s'inspirait également beaucoup du lieu, se rappelle-t-elle. « Au début d'un projet, il parcourait le site en marchant jusqu'à ce que l'idée germe dans sa tête. C'était une idée forte, claire, dont il dérogeait rarement par la suite. »

L'Éperon, œuvre phare

Inauguré en 1992 et couronné de récompenses (dont le prix Bordeas du gouvernement du Québec), le bâtiment principal de Pointe-à-Callière – ou l'Éperon – constitue l'œuvre la plus aboutie d'Hanganu, estiment toutes les personnes interviewées. « La qualité des espaces, le dialogue avec le contexte : c'est une architecture moderne, mais qui, en même temps, fait revivre l'histoire, notamment grâce à la silhouette de l'ancien bâtiment [détruit en 1951] », dit France Vanlaethem.

L'architecte maintes fois récompensé – il a nommément été fait officier de l'Ordre du



Vient de paraître :
Dan Hanganu – Works
1981-2015, Dalhousie
Architectural Press, 2017

Canada ainsi que de l'Ordre national du Québec – continuera d'influencer les générations actuelles et futures grâce à ses œuvres, croit Gilles Prud'homme. « Il a favorisé le développement d'une architecture de qualité. Nous sommes tous porteurs de son héritage. » Le noyau de proches collaborateurs qu'il a formés poursuivra dans le même esprit, mais pas nécessairement sous le nom Dan Hanganu architectes, confie-t-il.

Coup du destin, le 21 octobre, Dan Hanganu architectes et EVOQ Architecture remportaient le concours d'architecture pour la rénovation et l'agrandissement de la bibliothèque Maisonneuve, à Montréal, un des derniers projets à passer entre ses mains. « Vous allez le reconnaître dans ce projet », dit l'architecte.

Dan Hanganu aura travaillé jusqu'à la fin. Il avait en quelque sorte prédit son destin, comme en témoigne un entretien avec l'ex-directeur de l'École d'architecture de l'Université McGill, David Covo, publié dans *Canadian Architect* le 1^{er} mai 2008. « Qu'advient-il de votre pratique lorsque vous partirez ? » demandait Covo. « Je mourrai avec mes bottes aux pieds », avait répondu Hanganu. ☹

Logements sociaux en Europe

REDRESSER LA BARRE

Des logements sociaux de qualité ? Et pourquoi pas ? En Europe, une nouvelle vague contrecarre l'idée selon laquelle ces bâtiments, construits dans un souci de rapidité et d'économie, seraient forcément médiocres. Petite immersion.

Leslie Doumerc



Logements sociaux DeFlat Kleiburg, Amsterdam.
NL Architects et XVW architectuur.
Photo : Marcel van der Burg



1 et 4 : Logements sociaux
Navez, Bruxelles, MSA et V+
Photos : Serge Brison

2 et 3 : Logements sociaux
Le Candide, Vitry-sur-Seine
(France), Bruno Rollet Architecte
Photos : Luc Boegly



Au bord d'une des plus grandes artères de Bruxelles, là où les automobilistes n'apercevaient qu'une parcelle peuplée de conteneurs servant de poubelles, une belle façade en brique blanche toute en courbes marque désormais l'entrée nord du quartier. Dans ce bâtiment certifié « passif », cinq grands appartements, tous différents et pourvus de lumière naturelle, se tournent vers l'intérieur de l'îlot, plus calme, où des terrasses accueillent les barbecues des familles nouvellement installées.

Ces logements sociaux, conçus par les architectes belges des agences MSA et V+, ont remporté le trophée Mies van der Rohe 2017 dans la catégorie Architecte émergent. Une bonne surprise pour cette « microchirurgie urbaine » réalisée avec un budget global serré (environ 2 200 000 \$ CA, soit 2200 \$ CA par m²), dans le cadre du programme bruxellois Quartier Durable, qui vise la revitalisation urbaine par l'entremise d'ententes conclues entre la région, la commune et les habitants des quartiers. « Grâce à cette politique, les logements sociaux sont souvent de meilleure qualité que les logements privés ! » se réjouissait Chantal

Dassonville, directrice générale de la Cellule architecture de la Fédération Wallonie-Bruxelles, au moment de l'annonce du prix.

Ce projet va à l'encontre du cliché des tours délabrées, barres d'immeubles sans charme ou cités ghettoïsantes qui ont poussé à la va-vite en périphérie des villes européennes dès les années 1960. Si la majorité des habitations à loyer modéré (HLM) laisse encore à désirer sur le plan de la qualité architecturale, on remarque, depuis une dizaine d'années, que les politiques publiques affichent une volonté de mieux faire pour ce type de logements.

L'enjeu est majeur quand on sait que, dans l'Union européenne, 20 % des ménages modestes consacrent 40 % de leurs revenus à l'habitat, tandis que le nombre de mal-logés est en hausse constante.

Tour d'horizon

En Europe, la définition du terme « logement social » varie selon les pays. Elle peut renvoyer au statut juridique du locataire, au régime des loyers (inférieur ou non à ceux du marché), au mode de financement ou encore à la population ciblée.

L'ouvrage *Le logement social en Europe au début du XXI^e siècle*, codirigé par Claire Lévy-Vroelant et Christian Tutin, propose un état des lieux détaillé de la question en comparant les situations nationales. On y lit sans trop de surprise que les pays scandinaves universalisent et déstigmatisent ce type de logements en le rendant accessible à tous, alors que les autres pays ciblent des populations de plus en plus précaires.

Les Pays-Bas, qui détiennent la proportion la plus élevée de logements sociaux (34 % du parc immobilier en 2007), se distinguent aussi par leurs solutions innovantes. Par exemple, en banlieue d'Amsterdam, le consortium De Flat a sauvé de la faillite une des plus grosses barres d'immeubles du pays (500 appartements sur 10 étages) en la transformant en un Klusflat, c'est-à-dire que les locataires rénovent eux-mêmes leurs appartements. NL Architects et XVW architectuur ont rénové la structure principale (ascenseurs, galeries, installations), mais ils ont laissé les appartements inachevés : pas de cuisine, de douche, de chauffage, de chambres. Résultat : un logement de qualité, flexible et abordable (1 500 \$ CA par m²). Cette nouvelle option, qui minimise les investissements initiaux, a été couronnée par le grand prix Mies van der Rohe en 2017 (voir photo page précédente).

Un peu partout d'ailleurs, la tendance générale va dans le sens d'une diminution de l'engagement des municipalités dans le logement social. On observe une diversité croissante des acteurs concernés, notamment par l'entremise de partenariats public-privé.

Plus pour le même prix

En parallèle, le défi de construire rapidement et à bas coût s'est intensifié pour



FRANCE LOGEMENT SOCIAL ET CONCOURS

En France, les organismes de logement social ont longtemps été obligés de tenir des concours d'architecture, étant assujettis à la Loi relative à la maîtrise d'ouvrage publique. Puis, en 2011, la Loi sur la simplification du droit et l'allégement des démarches administratives (dite Loi Warsmann) les en a dispensés. Cette mesure a eu pour effet de détériorer la qualité architecturale des logements sociaux, selon le Conseil national de l'Ordre des architectes. Or, une disposition de la Loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine, adoptée en 2016, prescrit le retour à la situation antérieure. Le milieu du logement social, toutefois, s'y oppose et n'entend pas en rester là. (Christine Lanthier)

les architectes avec l'apparition des nouvelles normes visant à rendre les bâtiments moins énergivores, note l'architecte Bruno Rollet, dont l'agence est située à Paris. « On arrive vite dans cette conception simpliste que, pour faire du logement économique, il faut forcément construire des bâtiments avec de petites fenêtres, des murs épais et très peu de façade. Tout d'un coup, il n'y a plus d'architecture », regrette-t-il. Ce dernier plaide au contraire pour une architecture généreuse. Son projet Le Candide, un bâtiment de 29 logements sociaux livré en 2012 à Vitry-Sur-Seine en banlieue parisienne, va dans ce sens. Il comporte un système de filtre en osier tressé intégré aux balcons, qui offre plus d'espace tout en servant d'isolant thermique. Le budget qui aurait normalement servi à un stationnement souterrain a plutôt été consacré au toit, où chaque habitant peut cultiver son petit lopin de terre.

Autre constat, les organismes responsables des logements sociaux semblent s'ouvrir graduellement à l'expérimentation. C'est du moins ce que révélait l'exposition Vers de nouveaux logements sociaux, présentée à la Cité de l'architecture & du patrimoine à Paris en 2012. Parmi les projets retenus figurait celui lancé par Domofrance, une société de HLM, à Sérillan, en périphérie bordelaise. Les architectes Sophie Dugravier et Emmanuelle Poggi ont combiné l'intimité du logement et la vie de quartier en imaginant six bâtiments linéaires d'un seul niveau, sur pilotis, et regroupés par deux. L'espace du dessous ainsi libéré donne à chaque habitat un lieu couvert, adaptable au désir de chacun. Plusieurs typologies se croisent dans cet ensemble qui mélange les gènes de la maison individuelle (les jardins privés), du bâtiment industriel (les

aménagements modulables, les systèmes constructifs) et du logement collectif (le regroupement des logements).

Pour Jean-François Pousse, cocommissaire de l'exposition, il s'agissait surtout de montrer des bâtiments favorisant la vie urbaine plutôt qu'un espace glacial. Certaines tendances se dégageaient des maquettes exposées, comme l'usage de matériaux variés (béton, bois, acier), le soin accordé aux façades, les accès extérieurs et privatifs aux logements ainsi qu'un goût pour l'asymétrie et la couleur.

Archisocial

Selon Bruno Rollet, penser le logement social, c'est avant tout faire preuve d'engagement en assumant que le rôle de l'architecte n'est plus seulement de bâtir, mais aussi de réfléchir à l'emploi, au territoire, à la mobilité, à la mixité sociale, etc. Avec ce même impératif en trame de fond : créer des liens. « Le logement doit permettre aux gens de se rencontrer, d'échanger, de s'entraider. Cela peut passer par des microdétails comme de mettre une table et des chaises, une plante verte dans le couloir, pour discuter avec la voisine autrement que debout. »

L'architecte se rappelle que son projet Le Candide a nécessité une somme de travail considérable, mais que l'enjeu l'exigeait. Et l'investissement ne s'arrête pas avec la dernière brique posée puisque, pour améliorer ces expérimentations, il est important de prendre en compte les commentaires des habitants. Pour l'heure, seules 3 familles sur 29 jardinent sur le toit du Candide, mais des parcelles servent tout de même d'espaces de rencontre. Quant aux résidents des tours voisines, ils sont séduits par la vue sur cette construction aux angles

arrondis, composée de briques moulées à la main, rappelant que, particulièrement en zone sensible, l'architecture doit adoucir et non provoquer.

Et si mélanger les gens passait par mélanger les genres ? C'est notamment le but d'un projet du ministère espagnol de l'Habitat destiné aux citoyens défavorisés de la ville de Ceuta. Dans cette enclave espagnole sur le continent africain, un nouveau quartier de cubes blancs fait face depuis 2013 à un immense bidonville. Pour concevoir cet ensemble résidentiel de 950 unités, les architectes d'IND [Inter.National.Design] ont choisi de jongler entre l'urbanisme cartésien à l'européenne et la liberté informelle de la ville voisine.

L'ensemble a été baptisé La maison du patron, comme un clin d'œil, un manifeste, pour qu'un jour les logements sociaux n'aient rien à envier aux autres bâtiments. ●



PRIX D'EXCELLENCE EN ARCHITECTURE 2017

ORDRE DES
ARCHITECTES
DU QUÉBEC



Une bonne récolte

La dernière remise des Prix d'excellence en architecture ayant eu lieu en 2015, c'est avec impatience que les architectes et leurs clients attendaient de connaître lesquels des 148 projets soumis seraient couronnés gagnants en 2017. Ils étaient

donc nombreux à assister au dévoilement des lauréats, le 8 novembre dernier au Centre des sciences de Montréal.

Le jury, présidé par l'architecte française Isabel Hérault, a récompensé 14 projets. La compétition a d'ailleurs été féroce dans plusieurs catégories, dont celle des bâtiments résidentiels de type unifamilial, où trois projets sont arrivés ex æquo. Autre signe d'une belle récolte, les membres du jury se sont prévalus d'une de leur prérogative et ont attribué un grand prix d'excellence à la Maison de la littérature de Chevalier Morales Architectes, qui a également raflé les honneurs dans la catégorie Bâtiments culturels.

Le public a lui aussi pris part à cet événement puisqu'il a pu voter en ligne pour désigner son projet favori. Le prix du public est allé à la Maison des étudiants de l'École de technologie supérieure (ÉTS), réalisation de la firme Menkès Shooner Dagenais LeTourneux Architectes.

Nous vous présentons en photos les projets vainqueurs de cette 29^e présentation des Prix. Pour obtenir plus de détails sur chacun d'entre eux, rendez-vous à oq.com/pea.



L'Ordre remercie
chaleureusement les
commanditaires
de l'évènement



TD Assurance



CANAM
BÂTIMENTS

SICO



SOPREMA

**GRAND
PRIX
D'EXCELLENCE**

**PRIX
D'EXCELLENCE
BÂTIMENTS
CULTURELS**

MAISON DE LA LITTÉRATURE
Chevalier Morales Architectes

Client: Ville de Québec

Photos: Chevalier Morales Architectes



Une
présentation
de **Soprema**

STADE DE SOCCER DE MONTRÉAL
Saucier + Perrotte architectes / Hughes Condon Marler Architects
Client : Ville de Montréal
Photo : Olivier Blouin

PRIX
D'EXCELLENCE
**BÂTIMENTS
CIVIQUES**



Une
présentation
de **Canam**

PRIX
D'EXCELLENCE
**BÂTIMENTS
COMMERCIAUX
ET INDUSTRIELS**

BLEU ET PERSILLÉ FROMAGERIE DE QUARTIER
Intégral Jean Beaudoin
Client : Franck Hénot
Photo : Cindy Boyce

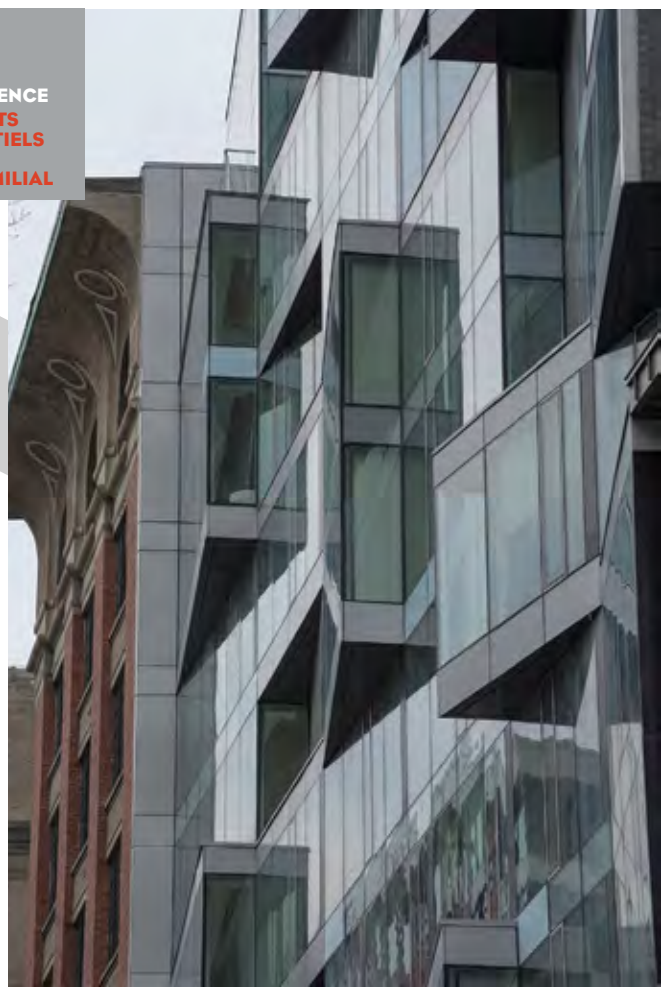
Atelier Big City
Client : 9158-9853 Québec inc.
Photo : Alain Laforest

PRIX
D'EXCELLENCE
**BÂTIMENTS
RÉSIDENTIELS
DE TYPE
MULTIFAMILIAL**



NOUVEAUX BUREAUX DE POMERLEAU
Lemay
Client : Pomerleau
Photo : Jonathan Robert

PRIX
D'EXCELLENCE
**BÂTIMENTS
ADMINISTRATIFS**



FAHOUSE

Jean Verville architecte

Client: Confidentiel

Photo: Maxime Brouillet



**PRIX
D'EXCELLENCE
BÂTIMENTS
RÉSIDENTIELS
DE TYPE
UNIFAMILIAL**
*EX AEQUO



LA GRANDE PASSERELLE

Atelier Pierre Thibault

Clients: Alexandre Marchand
et Martine Pronovost

Photo: Maxime Brouillet



MAISON WILSON

la SHED architecture

Clients: Dominique
Barsalou et Michel Lalande

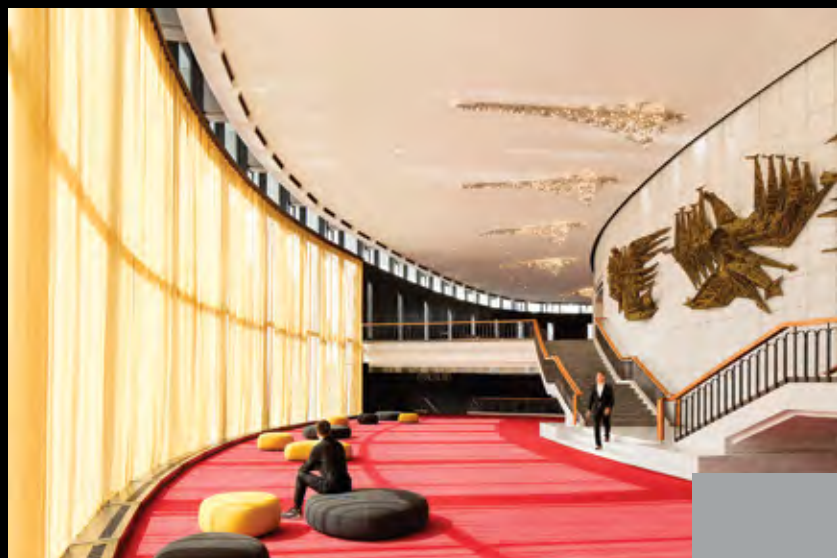
Photo: Maxime Brouillet

**PRIX
D'EXCELLENCE
AMÉNAGEMENT
INTÉRIEUR**

CREW COLLECTIVE ET CAFÉ

Henri Cleinge architecte

Client: Crew Collective
Photo: Adrien Williams



RÉNOVATION DE LA SALLE WILFRID-PELLETIER

Atelier TAG + Jodoin Lamarre Pratte architectes en consortium

Client: Société de la Place des Arts

Photo: Adrien Williams

**PRIX
D'EXCELLENCE
MISE EN VALEUR
DU PATRIMOINE**





MENTION
ACCESSIBILITÉ
UNIVERSELLE

GRANDIR EN SANTÉ – CHU SAINTE-JUSTINE
Provencher_Roy | Menkès Shooner Dagenais
LeTourneux Architectes
Client : CHU Sainte-Justine
Photo : Stéphane Brügger

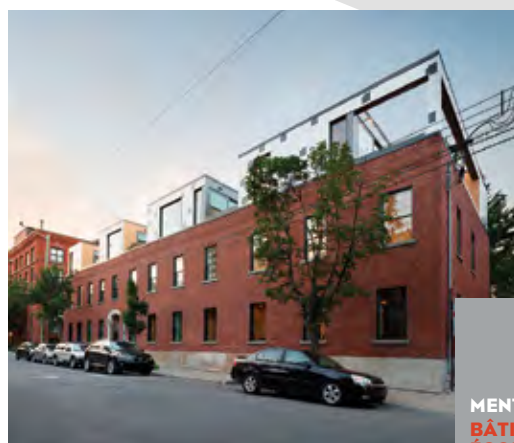
**MAISON DES ÉTUDIANTS DE L'ÉCOLE DE
TECHNOLOGIE SUPÉRIEURE (ÉTS)**
Menkès Shooner Dagenais LeTourneux Architectes
Client : École de technologie supérieure (ÉTS)
Photo : Stéphane Brügger

PRIX
DU PUBLIC



PRIX
D'EXCELLENCE
ŒUVRES HORS
CATÉGORIE

PLACE DES GENS DE MER ET LE PARCOURS INSULAIRE
Bourgeois Lechasseur architectes
Client : Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
Photo : Adrien Williams



MONUMENT
Blouin Tardif Architectes
Client : Monument
développement immobilier
Photo : Steve Montpetit

MENTION
BÂTIMENT
ÉCOLOGIQUE
*EX AEQUO

Une
présentation
de Céragrès



REFUGE À SAINT-CALIXTE
Laroche Architecte
Clients : Dominique Laroche et Pascale Lehoux
Photo : Adrien Williams



8994-PX Traînée de Peinture Acier

Traînée de Peinture Acier. Un de nos 32 nouveaux motifs.

Explorez la brochure de la collection SurfaceSet® 2018 pour éveiller votre inspiration. Formica.com/fr/ca/brochure

Voici **SurfaceSet® 2018** du Groupe Formica. Trois palettes dynamiques et invitantes qui misent sur la beauté des contrastes, repoussant les frontières entre calme et vivacité, matières organiques et élégance, arts et sciences. Élargissez vos horizons avec beauté, durabilité et originalité.

Formica® Surfaces. **FOR REAL.®**

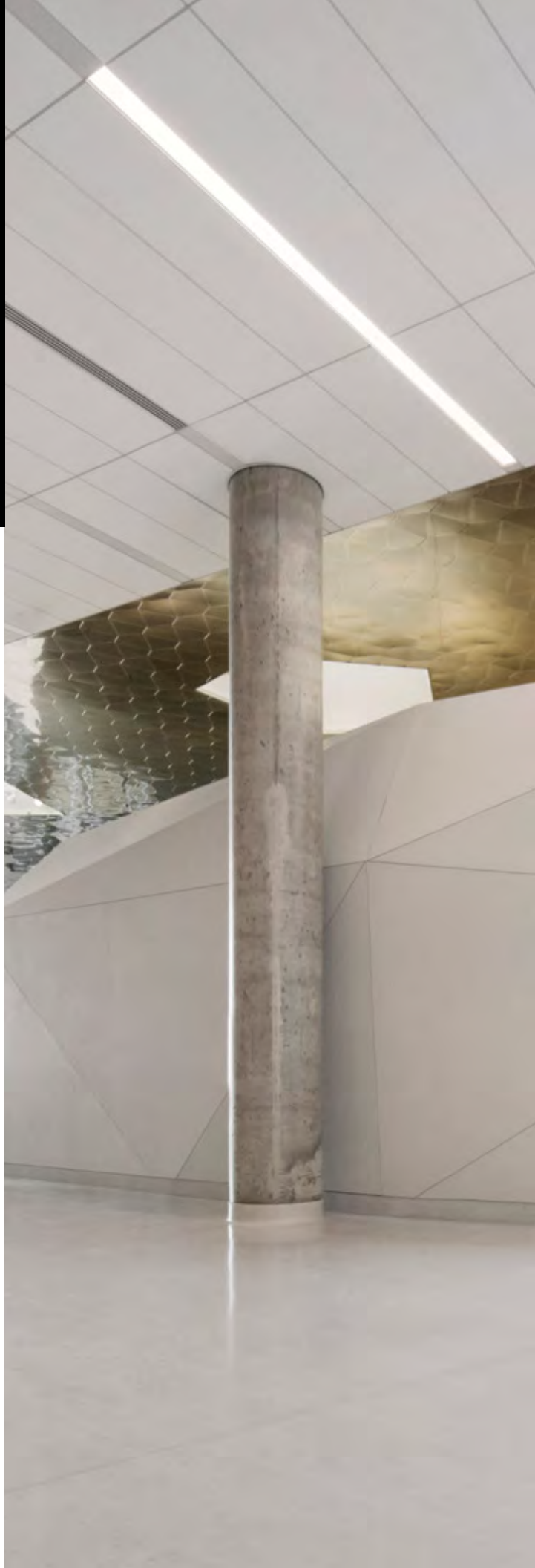
Formica®, le logo Anvil de Formica® et SurfaceSet® 2018 sont des marques de commerce enregistrées de Diller Corporation. Tous droits réservés. ©2017 The Diller Corporation. Membre du Fletcher Building Group.



RÉUSSIR LE PARCOURS

Se loger, se déplacer, travailler, apprendre, se divertir, voilà autant d'activités que tout le monde devrait pouvoir mener de manière autonome et en toute sécurité. Or, quelques centimètres de dénivelé ou l'absence de certains repères peuvent mettre de sérieuses entraves aux personnes vivant avec une incapacité. Au Québec, à l'heure actuelle, le Code de construction ne suffit pas à garantir l'accessibilité universelle en toutes circonstances. C'est donc aux architectes d'y remédier en concevant des environnements où tous peuvent s'épanouir. Un regard sur certaines réalisations d'ici et d'ailleurs permet de constater que le résultat peut être tout à fait magnifique.

Grandir en santé, projet de modernisation et d'agrandissement du CHU Sainte-Justine, Montréal,
Provencher_Roy | Menkès Shooner Dagenais
LeTourneux Architectes
Photo : Stéphane Brügger







État des lieux

LE DROIT D'ENTRER

La réglementation en matière d'accessibilité universelle doit évoluer au plus vite, disent les défenseurs des personnes handicapées. Son champ d'application discontinu et sa désuétude créent selon eux des situations discriminatoires qui contreviennent à la Charte québécoise des droits et libertés de la personne.

Annick Poitras

Il fait beau soleil, ce qui tombe à pic pour un 5 à 7 au resto-bar Renard, situé rue Sainte-Catherine Est, à Montréal. Nous sommes le 3 juillet 2017, et la terrasse en bois, fraîchement construite pour la belle saison, est remplie de clients en fauteuil roulant. D'autres, qui se déplacent à l'aide de prothèses ou d'une marchette, commandent un verre au passage. Debout, accotés aux balustrades, des habitués du quartier placotent avec des élus et des militants pour les droits des personnes handicapées venus soutenir l'établissement dans sa bataille contre la Ville.

C'est que le bar Renard, ouvert à l'hiver 2017, s'est doté d'une terrasse surélevée afin que les personnes à mobilité réduite puissent franchir son seuil. Mais l'arrondissement de Ville-Marie lui met des bâtons dans les roues : il veut forcer l'établissement à la démanteler afin qu'elle soit abaissée à deux pouces (5 cm) du trottoir, comme le dicte le règlement municipal. Or, les personnes en fauteuil roulant n'auraient alors plus accès au bar ou aux toilettes... Incohérence, quand tu nous tiens !

Cette situation est à l'image de l'étape où en est le Québec sur le plan de l'accessibilité universelle : élus, commerçants et citoyens peinent à se retrouver dans les multiples lois et règlements en vigueur. Des voix s'élèvent pour qualifier le Code de construction du Québec d'« incomplet », de « désuet », voire de « ridicule » à ce chapitre. Et beaucoup de personnes vivant avec un handicap se sentent lésées dans leur droit d'obtenir les mêmes services que l'ensemble des citoyens.

Dans la province, selon une étude (2011) de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ), un adulte sur trois (33,3 %) vit avec une incapacité, ce qui représente 2,2 millions de personnes. De ce nombre, environ le tiers (710 700 personnes) vivent avec incapacité modérée ou grave et répondent ainsi à la définition officielle de « personne handicapée », soit « toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes ».

L'incapacité liée à l'agilité (avoir de la difficulté à se pencher ou à se servir de ses doigts ou de ses membres) et celle liée à la mobilité (avoir de la difficulté à marcher, à monter ou à descendre un escalier ou à se tenir debout pendant plus de 20 minutes) sont les plus répandues. Suivent, en proportion décroissante, les incapacités liées à l'audition, à la mémoire, à l'apprentissage, à la vision, aux troubles psychologiques, à la parole, à la déficience intellectuelle ou aux troubles du spectre de l'autisme.

L'accessibilité universelle a pour but d'aménager des bâtiments et des environnements sans obstacles dans lesquels toute la population – qu'il s'agisse des personnes handicapées, des parents promenant leurs enfants dans une poussette ou des personnes vieillissantes – peut se déplacer en liberté et en sécurité. Autrement dit, l'idée est de faire entrer tout le monde par la même porte plutôt que de contraindre certaines personnes à utiliser des rampes d'accès ou des installations spéciales. L'accessibilité

universelle vise ainsi à réduire la ségrégation des personnes handicapées et à cesser de « médicaliser l'espace », illustre François Racine, architecte, urbaniste et professeur au Département d'études urbaines et touristiques de l'ESG UQAM.

La marche est haute

Depuis 10 ans, le gouvernement du Québec met la main à la pâte pour favoriser l'accessibilité universelle dans la province. En 2009, dans le but d'accroître la participation sociale des personnes handicapées, il adoptait la politique À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité. Mais il reste du chemin à faire, a constaté l'OPHQ à l'été 2017, au terme d'une première évaluation de l'efficacité de cette politique. Dans son rapport, l'organisme recommande notamment d'appliquer les exigences d'accessibilité à tous les bâtiments, nouveaux ou existants, où sont offerts des services à la population.

L'accessibilité universelle aux bâtiments reste donc problématique, bien que la section 3.8 du Code de construction du Québec vise à « fournir un parcours sans obstacles aux personnes se déplaçant en fauteuil roulant manuel et aux personnes ayant une incapacité auditive », précise d'entrée de jeu la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) dans son Guide d'utilisation des normes de conception sans obstacles paru en 2010.

« On trouve ailleurs dans le Code des dispositions relatives aux personnes ayant une incapacité visuelle (marquage des marches, prolongement des mains courantes, objets en saillie), au transport vertical, à la →

plomberie ainsi que des exigences concernant la sécurité, poursuit la Régie. À noter que l'utilisation de fauteuils roulants motorisés peut avoir des exigences qui vont au-delà des prescriptions minimales prévues dans le Code. »

Le cas des fauteuils roulants motorisés illustre bien les « trous » de la réglementation actuelle : leur popularité croissante se heurte à des normes de conception sans obstacles faites pour les fauteuils roulants manuels, qui nécessitent moins d'espace.

Les normes en vigueur ne répondent pas aux besoins des personnes handicapées, clament en chœur les nombreux observateurs interviewés par *Esquisses*. « Malheureusement, les professionnels pensent que ces normes reflètent les meilleures pratiques alors qu'elles constituent le minimum acceptable », affirme Isabelle Cardinal, architecte et directrice des services de consultation chez Société Logique, un organisme dont la mission est de promouvoir et d'accompagner la création d'environnements universellement accessibles. Avec ce Code de construction comme locomotive, le Québec progresse, reconnaît-elle, mais à « vitesse variable ».

« On sent que la culture de l'accessibilité s'installe petit à petit », atteste pour sa part Pauline Couture, directrice générale du Groupement des associations de personnes handicapées de la Rive-Sud de Montréal. Elle rappelle que, depuis 2005, les municipalités de plus de 15 000 habitants, de même que les ministères et organismes publics qui emploient au moins 50 personnes doivent chaque année produire un plan d'action qui cerne les obstacles à l'intégration des personnes handicapées et indique les mesures prévues pour les réduire.

« La politique À part entière et les plans d'action créent un certain poids moral qui fait bouger les choses dans les municipalités. On voit certains réaménagements dans les piscines, les centres communautaires et les édifices publics, par exemple », ajoute-t-elle.

« Le problème, c'est que je ne fais pas mon épicerie à l'hôtel de ville, ni mon lavage à la piscine publique ! » commente Linda Gauthier, présidente du Regroupement des activistes

pour l'inclusion du Québec (RAPLIQ). Atteinte de sclérose en plaques et se déplaçant en fauteuil roulant motorisé, cette ex-danseuse professionnelle se bat depuis huit ans pour l'accessibilité universelle aux bâtiments offrant des biens et des services aux citoyens, qu'ils soient privés ou publics.

Discrimination au quotidien

Actuellement, les établissements ayant une superficie totale de 300 m² ou moins, comme beaucoup de petits commerces de proximité, ne sont pas soumis aux exigences des normes de conception sans obstacles du Code de construction, dont la dernière version date de 2015, précise-t-elle. Tout immeuble d'habitation d'au plus deux étages ou regroupant au plus huit logements est aussi exempté. C'est donc le cas de nombreux immeubles de condos. « Alors pourquoi, moi, je ne peux pas habiter un condo ou aller au Dollarama ? C'est une forme de discrimination inacceptable envers les personnes handicapées », déplore Linda Gauthier.

Inacceptable parce qu'au Québec, « la Charte des droits et libertés de la personne dit que nul ne peut, de manière discriminatoire, empêcher l'accès à des lieux auxquels le public a normalement accès », explique Lucie Lamarche, professeure au Département des sciences juridiques de l'UQAM et coauteure du rapport *État de l'accessibilité universelle au Québec*, publié en 2015 par le RAPLIQ.

« Le Code de construction est une loi ordinaire qui devrait être soumise à la supraloi qu'est la Charte, mais ce n'est pas le cas. Présentement, c'est aux personnes ayant fait l'objet de discrimination de porter plainte devant la Commission des droits de la personne pour faire valoir leurs droits; le fardeau de la preuve est sur elles alors que ce ne sont pas elles qui sont en faute. »

S'ajoute à la complexité de ces démarches l'éparpillement de la législation relative à l'accessibilité universelle au Québec, qui relève de plusieurs ministères et organismes : Office des personnes handicapées du Québec, Régie du bâtiment, ministère de la Justice, ministère du Travail, ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, ministère de la Santé et des Services sociaux et ministère de la Culture et des Communications.



« Il n'y a pas de chef d'orchestre ni de loi-cadre sur l'accessibilité qui la rendrait obligatoire selon des échéanciers précis, comme c'est le cas en Ontario et aux États-Unis. Alors, quand on se compare, on ne se console pas toujours », dit la juriste.

L'autre grande lacune du Code de construction, c'est sa non-rétroactivité. En effet, les bâtiments construits avant 1976 ne sont pas assujettis aux normes actuelles de conception sans obstacles, sauf en cas de rénovation majeure. Ces bâtiments sont donc nombreux à ne pas s'y conformer. Par exemple, dans certains hôpitaux, « les toilettes sont minuscules et les personnes en fauteuil roulant doivent souvent se résigner à laisser la porte ouverte », indique Kathleen Bibeau, adjointe administrative pour l'organisme communautaire Regroupement Mauricie.

De plus, à Montréal, seulement 12 stations de métro sur 68 sont équipées d'un ascenseur. Le RAPLIQ mène d'ailleurs un recours collectif d'un milliard de dollars contre la Société de transport de Montréal, le Réseau de transport métropolitain (anciennement l'Agence métropolitaine de transport) et la Ville de Montréal au nom de personnes qui



Terrasse du Bar Renard, Montréal,
conception : Marc-Antoine Coulombe et
Isabelle Corriveau, propriétaires.
Photo : Two Food Photographers

NOUVELLE CERTIFICATION

Au printemps 2017, l'organisme Kéroul, qui vise à rendre le tourisme et la culture accessibles à tous au Québec, a lancé la certification Destination pour tous, qui s'adresse aux municipalités. Toute ville qui y adhère est « une ville où les personnes ayant une incapacité, qu'elle soit motrice, auditive, visuelle, de compréhension, du langage ou de la parole, peuvent dormir, manger, visiter, magasiner et réaliser des activités dans un environnement sans obstacles », explique le PDG de Kéroul, André Leclerc. Victoriaville, qui a participé à la création de Destination pour tous, est la première ville à être certifiée au Québec. Plusieurs autres auraient manifesté leur intention de lui emboîter le pas, selon le PDG.

ont vu leur accès au transport en commun restreint en raison d'un handicap.

Même des bureaux de scrutin, « le b-a-ba de la démocratie, sont encore inaccessibles ! » s'indigne Lucie Lamarche. Sans parler des nombreux édifices patrimoniaux protégés, qui ajoutent une couche de complexité à l'accessibilité. En effet, en vertu des normes de protection et de conservation du patrimoine, « on ne peut pas enfoncer l'immeuble dans le sol pour remplacer de vieux escaliers par une entrée de plain-pied accessible en fauteuil roulant. Il faut être créatif dans les accommodements que l'on fait dans ces bâtiments », souligne Isabelle Cardinal.

Progrès à l'horizon

Étant donné les effets pervers de la réglementation actuelle, l'enjeu de l'accessibilité ne peut plus rester lettre morte. C'est pourquoi en 2015, l'OPHQ et la Régie du bâtiment ont mis sur pied un comité consultatif permanent sur l'accessibilité et la sécurité des bâtiments aux personnes handicapées. Ce comité réunit deux fois l'an des représentants de la Régie, des groupes de défense des personnes handicapées et de l'industrie de la construction, dont l'Ordre des architectes.

L'objectif est de « planifier à court et long terme les actions et engagements gouvernementaux pour améliorer l'accessibilité », explique Rym Raoui, architecte à la RBQ. Mesurer les effets des modifications proposées au Code de construction est donc à l'ordre du jour, mais l'opération se révèle délicate, en particulier dans le domaine de l'habitation. « Toute nouvelle exigence aura un impact sur le prix des logements, explique l'architecte, car les propriétaires refileront aux consommateurs le coût de la construction ou des accommodements qu'ils devront faire. Il faut donc soupeser les avantages socioéconomiques et les impacts financiers pour tous. »

N'empêche, « les travaux avancent », confirme Kathleen Bibeau, qui est aussi membre de ce comité. Elle-même une personne de petite taille, elle est « agréablement surprise » du projet de règlement sur l'accessibilité à l'intérieur des logements présentement à l'étude et qui pourrait être mis en vigueur de façon prioritaire avant la prochaine révision du Code du bâtiment prévue pour 2019-2020. Le comité se penche aussi sur les besoins liés à la mobilité motorisée.

On note également des avancées ici et là dans la province, chaque ville pouvant adopter des règlements municipaux plus sévères pour combler les lacunes du Code de construction. De plus, dans son Plan 2015-2019 des engagements gouvernementaux visant à soutenir la mise en œuvre de la politique À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité, le gouvernement du Québec s'engage à élaborer un règlement sur l'accessibilité des immeubles publics construits avant 1976, de même qu'à favoriser l'adaptation de logements et l'accessibilité des immeubles en milieu d'habitation à loyer modique. Il veut aussi étudier la possibilité de réglementer la conception sans obstacles des aménagements extérieurs. De son côté, le gouvernement fédéral, qui souhaite élaborer une loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées, a terminé sa consultation publique en février 2017.

Enfin, puisque, en 2030, un Québécois sur quatre aura 65 ans et plus contre un sur six aujourd'hui, et que les incapacités de toutes sortes augmentent avec l'âge, l'accessibilité universelle trouvera peut-être dans le vieillissement de la population le levier politique dont elle a besoin pour devenir une priorité sociale. ☺

Chronologie À PAS DE TORTUE

Des travaux visant à faire évoluer la réglementation en matière d'accessibilité universelle ont bel et bien eu lieu au Québec. Les avancées concrètes, toutefois, se font toujours attendre. Bilan des efforts, en quelques dates.

Hélène Lefranc

2007:

Le gouvernement donne le mandat à l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) et à la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) d'améliorer la réglementation québécoise en construction pour mieux répondre aux besoins des personnes ayant des incapacités. Les deux organismes élaborent des dispositions visant l'adaptabilité (voir lexique, p. 49) des nouveaux logements. Celles-ci doivent être intégrées à l'édition alors à paraître du Code de construction du Québec (version modifiée du Code national du bâtiment 2010).

Juin 2010: La RBQ organise une consultation sur les exigences prévues.

Septembre 2014:

La prépublication de la nouvelle version du Code de construction dans la *Gazette officielle du Québec* crée la surprise. Il ne contient aucune exigence d'accessibilité et d'adaptabilité pour l'intérieur des unités d'habitation et ne précise aucune mesure supplémentaire pour améliorer l'accessibilité des édifices publics. Ces dispositions, initialement prévues, ont été retirées en raison des impacts financiers estimés. Entre-temps, la situation continue de progresser ailleurs en Amérique du Nord. Par exemple, du côté des villes, Vancouver se démarque désormais par son exigence de 100 % de logements adaptables.

Mars 2012:

La RBQ organise une autre séance d'information et de commentaires sur les exigences à venir. L'OAQ y participe. Alors que le Québec n'exige aucun logement adaptable, la RBQ prévoit rendre l'adaptabilité obligatoire pour 75 % des nouvelles habitations assujetties à sa surveillance, ce qui ferait du Québec la province la plus exigeante en la matière. L'Ontario exige à l'époque 10 % de logements adaptables, une proportion portée à 15 % en 2015. Les autres provinces n'en imposent qu'environ 5 %.

Décembre 2014:

La Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN) entame des démarches auprès du ministre du Travail de l'époque, Sam Hamad, en vue de modifier le Code de construction de façon à ce qu'il respecte les engagements et les programmes de l'État pour les personnes ayant des limitations. L'organisation propose un compromis diminuant de moitié les impacts financiers. L'OAQ appuie cette démarche.

Juin 2015: La nouvelle version du Code de construction paraît sans les modifications attendues concernant le logement adaptable.

Octobre 2015:

Le gouvernement met en place le Comité consultatif permanent sur l'accessibilité et la sécurité des bâtiments aux personnes handicapées, piloté conjointement par l'OPHQ et la RBQ. Il regroupe un grand nombre d'organismes militants et différents acteurs du cadre bâti, dont l'OAQ. La première tâche de ce comité est de proposer un projet de règlement sur le logement adaptable qui modifiera la version 2010 du Code de construction, déjà en vigueur (un ajout de ce type avait déjà été fait pour la construction en bois, ce qui évitait d'attendre la prochaine version du Code).

Automne 2016:

Le règlement sur l'adaptabilité des logements est transmis au gouvernement pour adoption et publication à la *Gazette officielle*. Il fera l'objet d'une période de commentaires.

Janvier 2017:

Le comité consultatif commence à travailler sur la prochaine édition du Code de construction du Québec (inspirée du Code national du bâtiment 2015), dont l'adoption est prévue en 2020. La section 3.8, intitulée « Conception sans obstacles », devrait être restructurée et renommée « Accessibilité ». Plusieurs exigences devraient être bonifiées. Le comité travaille aussi à la mise à jour du guide *Normes de conception sans obstacles*, dont la publication est prévue après 2020. L'objectif est de le rendre plus simple à utiliser et d'y présenter les meilleures pratiques, en plus des exigences du Code. L'OAQ a invité ses membres à participer aux consultations ciblées sur ces sujets et continue de commenter les évolutions prévues.

Octobre 2017:

La prépublication du règlement sur l'adaptabilité des logements est retardée par le remaniement ministériel. La RBQ ne relève plus de la ministre du Travail, Dominique Vien, mais de la ministre de la Protection des consommateurs et de l'Habitation, Lise Thériault.

POSITION ET ACTIONS DE L'OAQ

Entre 2010 et 2013, l'OAQ et l'OPHQ ont collaboré à un groupe de travail conjoint à la suite de la publication du rapport de l'OPHQ *Adapter sa pratique professionnelle à l'égard des personnes handicapées*. L'objectif était de faire progresser les services de l'OAQ et la pratique de ses membres. Les réflexions ont débouché notamment sur la mise en place d'activités de formation continue pour les membres et sur la publication d'articles dans *Esquisses*.

En 2017, après plusieurs années à étudier la question, l'OAQ a entrepris des travaux pour améliorer l'accès à son siège social pour les personnes à mobilité réduite. Une porte automatisée située à l'arrière du bâtiment leur permettra d'emprunter une rampe menant au hall d'entrée et à l'ascenseur.

Enfin, en plus de décerner une mention en accessibilité universelle au moment d'attribuer ses Prix d'excellence en architecture, l'OAQ recommande dans tous ses mémoires l'application des principes de l'accessibilité universelle et l'obligation de rendre tous les logements adaptables dans les nouvelles constructions. 🏠

Rôle des architectes

MONTRER LA VOIE

Puisque le Code de construction du Québec est insuffisant en matière d'accessibilité universelle, les progrès dans ce domaine reposent en bonne partie sur la créativité et le pouvoir de persuasion des architectes, de même que sur la bonne volonté de leurs clients et des entrepreneurs en construction.

Annick Poitras

Tout le monde n'a pas la même sensibilité aux besoins des personnes handicapées, constate Isabelle Cardinal, architecte et directrice des services de consultation chez Société Logique, un organisme qui fait la promotion de l'accessibilité universelle. De prime abord, « les personnes handicapées, ce n'est pas séduisant », et pour bien des architectes, « une grosse rampe d'accès, c'est pas beau ».

« J'ai en effet senti une résistance de la part de certains architectes par rapport à l'accessibilité universelle », témoigne Pauline Couture, du Groupement des associations de personnes handicapées de la Rive-Sud de Montréal, en faisant référence aux consultations entreprises par l'OAQ sur une politique québécoise de l'architecture, auxquelles elle a participé le printemps dernier. « Pourtant, du même souffle, ces mêmes architectes vantent les qualités du développement durable et de la certification LEED, qui intègrent les principes de l'accessibilité universelle. »

Ce constat n'étonne pas la directrice générale de Société Logique, Sophie Lanctôt. « Le discours sur les droits des personnes handicapées sonne comme une corvée, une pression à se conformer au *politically correct* ou une obligation pour éviter d'être poursuivi. Il faut renverser le discours : dire qu'il s'agit d'un meilleur design, car les besoins des personnes handicapées sont un révélateur des difficultés vécues, à une intensité moindre, par tous les citoyens. »

En effet, quand on parle aux architectes de design inclusif et qu'on leur montre des projets où l'accessibilité universelle a été si bien intégrée qu'on ne la voit pas, leur perception change, remarque Isabelle Cardinal. Elle cite en exemple la bibliothèque du Boisé inaugurée dans l'arrondissement de Saint-Laurent en 2013, qui a remporté depuis plusieurs prix d'architecture.

Prévoir un aménagement inclusif dès la conception peut donc porter ses fruits et permettre d'éviter des aménagements inesthétiques qui, en plus, stigmatisent les personnes vivant avec un handicap.

Remonter la pente

« Si certains professionnels perçoivent ces contraintes comme un frein à la créativité, ils font fausse route », avance pour sa part François Racine, architecte, urbaniste et professeur au Département d'études urbaines et touristiques de l'ESG UQAM. Au contraire, se mettre dans la peau de divers utilisateurs – un enfant, un parent, une personne se déplaçant avec une marchette ou en fauteuil roulant – devrait être vu comme un exercice créatif « parce que tout le monde doit pouvoir se déplacer et se repérer facilement dans un espace », pas seulement les personnes handicapées.

Chose certaine, les architectes ont l'obligation de respecter les normes minimales d'accessibilité du Code de construction, mais tous ne le font pas. Depuis 2015, la Régie du bâtiment vérifie les plans d'architecte lors de ses

inspections et, en cas de non-conformité au Code de construction, demande aux professionnels de soumettre des correctifs. En 2017, l'Ordre des architectes a été informé que plus de 40 % des projets jugés non conformes l'étaient à cause des exigences relatives à la conception sans obstacles.

C'est une situation que déplore Nathalie Roussel, responsable de l'accessibilité universelle à la municipalité de Victoriaville : « Quand on construit, c'est pour longtemps et il faut que ce soit bien fait », affirme celle qui dit voir passer bien des plans non conformes en conception sans obstacles. « Ça semble très mal maîtrisé. »

« Effectivement, certains plans sont non conformes et certaines normes sont mal comprises », atteste Nathalie Dion, présidente de l'Ordre des architectes. Elle confirme que de la formation d'appoint sur le sujet est en préparation et sera bientôt offerte aux membres.

Au-delà des normes

Le respect du Code de construction constitue toutefois le strict minimum (voir « État des lieux - Le droit d'entrer », p. 40). Pour offrir une accessibilité universelle réelle, les concepteurs doivent donc aller plus loin. « Mais si le client n'est pas sensibilisé, on n'arrive à rien », poursuit Isabelle Cardinal. Et même quand un client est d'accord pour dépasser les normes exigées et rendre son projet accessible, tout n'est pas gagné. « Par exemple, pour qu'une personne puisse se déplacer facilement, nous allons suggérer →



Place Vauquelin, Montréal, Lemay
Photo: Ville de Montréal/
Frédérique Ménard-Aubin



Rénovation du hall d'entrée
du 100 Broadview, Toronto, Quadrangle Architects
Photo : Brandon Barre

l'utilisation d'un pavé lisse en béton. Or, pour éviter les îlots de chaleur, les clients privilégient des surfaces perméables. Il faut donc trouver un compromis », illustre-t-elle. Ça peut être un cheminement extérieur en revêtement ferme, stable et antidérapant (pavés, béton, asphalte) avec du caillebotis, des pavés alvéolés ou du gazon de chaque côté.

Faire des « choix déchirants » fait aussi partie du quotidien de Marie-Claude Le Sauteur, architecte et directrice du Bureau des grands projets à la Ville de Laval. « Les villes doivent être exemplaires dans leurs projets de construction et d'aménagement urbain en ce qui concerne leur accessibilité. Mais c'est sûr qu'il y a toujours des contraintes », explique celle qui se voit comme une ambassadrice de l'accessibilité dans le milieu municipal.

L'objectif est toujours de prendre la meilleure décision possible dans les circonstances, ajoute-t-elle. Par exemple, pour faciliter l'accès, on veut toujours que la porte principale soit le plus près possible du stationnement. Mais c'est parfois impossible parce qu'il y a des arbres existants qu'on souhaite conserver. D'autres contraintes sont financières. Au lieu d'installer un grand ascenseur, qui exigerait d'investir davantage dans la structure du bâtiment, on opte pour un petit qui répond aux besoins de la majorité.

CONVAINCRE SON CLIENT

Voici des arguments béton de Société Logique pour convaincre des clients réticents à investir en accessibilité universelle.

1

C'EST BON POUR LES AFFAIRES

Les propriétaires de commerces disent souvent : Il n'y a pas de personnes handicapées qui viennent dans mon magasin. Réponse : Comment voulez-vous qu'elles viennent si votre espace ne leur est pas accessible ? Faites les changements nécessaires, comme installer une rampe permanente ou amovible, et elles viendront !

2

C'EST POUR TOUT LE MONDE

Au Québec, environ 10 % de la population répond à la définition de « personne handicapée ». Certains clients sont donc tentés de dire que ce pourcentage est trop faible pour que l'investissement en vaille la peine. Réponse : Pour 10 % des gens, c'est essentiel. Pour 33 % de la population avec des incapacités diverses, c'est nécessaire. Et pour le reste des gens, comme des parents avec des poussettes, c'est un plus.

3

MIEUX VAUT TÔT QUE TARD

Bâtir un immeuble selon les exigences de l'accessibilité universelle peut entraîner des coûts supplémentaires au moment de la construction. Réponse : Chose certaine, il est généralement moins coûteux de planifier l'accessibilité universelle au moment de la conception que de tenter de corriger le tir une fois la construction achevée. De plus, le résultat sera sans doute plus harmonieux et esthétique.

Place Vauquelin, Montréal, Lemay
Photo : Ville de Montréal/
Frédérique Ménard-Aubin



Du leadership, svp

Quoi qu'il en soit, les gains en accessibilité réalisés lors de la conception doivent être maintenus à l'étape de la réalisation. Sur le chantier, enlever quelques centimètres ici et là peut tout changer, par exemple pour les utilisateurs en fauteuil roulant, qui n'auront alors plus l'espace nécessaire pour se mouvoir aisément. Les responsables de projets doivent donc sensibiliser l'entrepreneur en construction aux enjeux d'accessibilité, « lui faire sentir que cet aspect sera surveillé », et prévoir des visites à diverses étapes du chantier pour s'assurer que tout est en ordre, conseille Marie-Claude Le Sauter.

Enfin, souligne Sophie Lanctôt, l'accessibilité universelle est une belle occasion pour l'architecte de jouer son rôle de chef d'orchestre. « C'est un rôle extrêmement exigeant, mais ça se voit quand les concepteurs réfléchissent en amont et se posent les bonnes questions. » Par exemple, le réaménagement de la place Vauquelin dans le Vieux-Montréal allie harmonieusement conservation du patrimoine et accessibilité, permettant un accès de plain-pied à l'hôtel de ville et offrant une rampe d'accès qui serpente le long de l'escalier. « Ça fonctionne très bien ! » Et en plus, c'est élégant. 🍷

LEXIQUE

Accessibilité : réfère aux exigences minimales de la réglementation en vigueur visant à éliminer les obstacles à l'accès aux bâtiments auxquels doivent faire face les personnes présentant des limitations physiques ou sensorielles. Ex. : inclure une rampe d'accès à l'intention des personnes en fauteuil roulant.

Accessibilité universelle ou design universel : caractéristique des environnements conçus pour que l'ensemble des usagers, incluant les personnes ayant des limitations de toutes sortes, puissent les fréquenter et les utiliser de la même façon. Ces environnements se veulent de surcroît harmonieux sur les plans esthétique et spatial, en plus d'être sécuritaires et de favoriser l'autonomie de tous. Ex. : employer la couleur pour aider à l'orientation profite à tout le monde, y compris aux personnes ayant des limitations cognitives ; placer l'entrée d'un bâtiment au niveau de la rue permet à tout le monde d'y pénétrer par la même porte.

Adaptation : aménagement ou réaménagement d'un espace en fonction des besoins, des capacités et des habitudes d'un individu en particulier. Ex. : prévoir un éclairage plus intense pour une personne ayant une limitation visuelle.

Sans obstacles : terme employé dans le Code de construction pour qualifier un aménagement accessible et utilisable par les personnes ayant une incapacité physique ou sensorielle; équivaut grosso modo au terme accessible.

TERMES PROPRES À L'HABITATION :

Adaptabilité : propriété d'une habitation conçue pour être adaptée facilement et à faible coût dans l'optique où ses occupants pourraient présenter une limitation fonctionnelle. Ex. : prévoir des fonds de clouage dans la salle de bain pour l'installation éventuelle de barres d'appui.

Visitabilité : le fait d'aménager un logement pour permettre la visite de personnes ayant des limitations fonctionnelles, en général celles qui se déplacent en fauteuil roulant ou motorisé. Les aménagements concernent surtout l'entrée, les pièces communes et les toilettes. 🍷

Source : Société Logique



Projets inspirants

LIBÉRER L'ESPACE

Un peu partout dans le monde, des architectes redoublent d'imagination pour bâtir des environnements inclusifs et accessibles à tous les citoyens. Ils démontrent que, quelle que soit l'envergure du projet, il est possible de lever les obstacles associés à plusieurs types de limitations fonctionnelles. Quatre réalisations ont retenu notre attention.

Rémi Leroux



Opéra d'Oslo, Snohetta
Photo: Gerald Zugmann

NORVÈGE L'OPÉRA D'OSLO

Parmi les prix internationaux qu'il a reçus depuis son inauguration en 2008, l'opéra d'Oslo a remporté, en 2014, celui du Conseil de l'Europe pour l'accessibilité aux personnes handicapées. Ce prix souligne également la consultation citoyenne dont a fait l'objet ce bâtiment situé dans le port de la capitale.

En plus d'être conforme à la réglementation norvégienne sur le design universel au moment de sa construction, le bâtiment a depuis été amélioré pour répondre aux nouvelles exigences adoptées en 2013, précise Therese Sanni, coordinatrice des communications chez Snøhetta, le cabinet d'architecture international qui a conçu le projet. Comme il s'agit d'une institution publique de premier plan, cette mise à jour était jugée indispensable.

Pour les personnes aveugles ou malvoyantes, le site dispose d'une signalisation tactile qui s'étend depuis l'entrée principale du bâtiment jusqu'à la rue, le long d'une passerelle piétonne qui enjambe un petit bassin portuaire. Le célèbre toit en pente est accessible à tous, notamment grâce à un ascenseur.

À l'intérieur, les guichets sont adaptés à tous les types de fauteuils roulants (manuels ou motorisés), et les déplacements sont facilités par une rampe circulaire en pente douce, qui permet d'accéder à l'auditorium principal. Ce dernier comprend deux ascenseurs donnant accès aux balcons. Les deux scènes de l'établissement sont équipées de boucles auditives, grâce auxquelles les sons provenant des microphones ou des équipements de sonorisation sont transmis aux appareils des personnes malentendantes.

Une panoplie de mesures qui non seulement n'enlèvent rien, mais ajoutent au caractère iconique de l'établissement.



1, 2 et 3 : École Hazelwood,
Glasgow (Royaume-Uni),
Alan Dunlop
Photos : Andrew Lee

ROYAUME-UNI L'ÉCOLE HAZELWOOD

Située à Glasgow, l'école Hazelwood accueille des jeunes de 2 à 18 ans qui présentent une combinaison de deux ou plusieurs limitations. Ils sont aveugles ou malvoyants, sourds ou malentendants et vivent avec une incapacité motrice ou cognitive. Un bâtiment hors norme a été conçu pour répondre aux nombreux défis que soulève leur scolarisation.

Alan Dunlop, architecte de l'école, explique qu'à l'époque de sa construction, en 2008, il s'agissait « d'un bâtiment d'un nouveau genre puisqu'aucune référence ni aucun précédent n'existait ». Il souhaitait alors « créer une école qui libérerait l'enseignant et inspirerait l'enfant ».

Il a donc imaginé un « mur sensoriel » qui traverse toute l'école. « Ce mur recouvert de liège – un matériau qui procure une sensation de chaleur – est un outil de navigation que les enfants peuvent suivre dans toute l'école », explique-t-il. Les enfants se déplacent ainsi en toute sécurité, renforçant leur maîtrise de l'espace et leur estime de soi. La couleur est également une composante essentielle. Sur un fond neutre, des blocs aux teintes vives fournissent des repères supplémentaires pour guider les enfants ayant une vision résiduelle. Tout le bâtiment est par ailleurs équipé de divers dispositifs tactiles et de signaux sonores.

Alan Dunlop a aussi utilisé le boisé environnant, devenu « partie intégrante de la pratique pédagogique de l'école ». Dans les salles de classe, de généreuses ouvertures permettent aux élèves « de respirer l'air frais, d'entendre le souffle du vent dans les arbres et de sentir la pluie ». Tout pour stimuler les sens.



Aire de jeux du Jardin Bauman,
Moscou, Wowhaus
Photo : Wowhaus

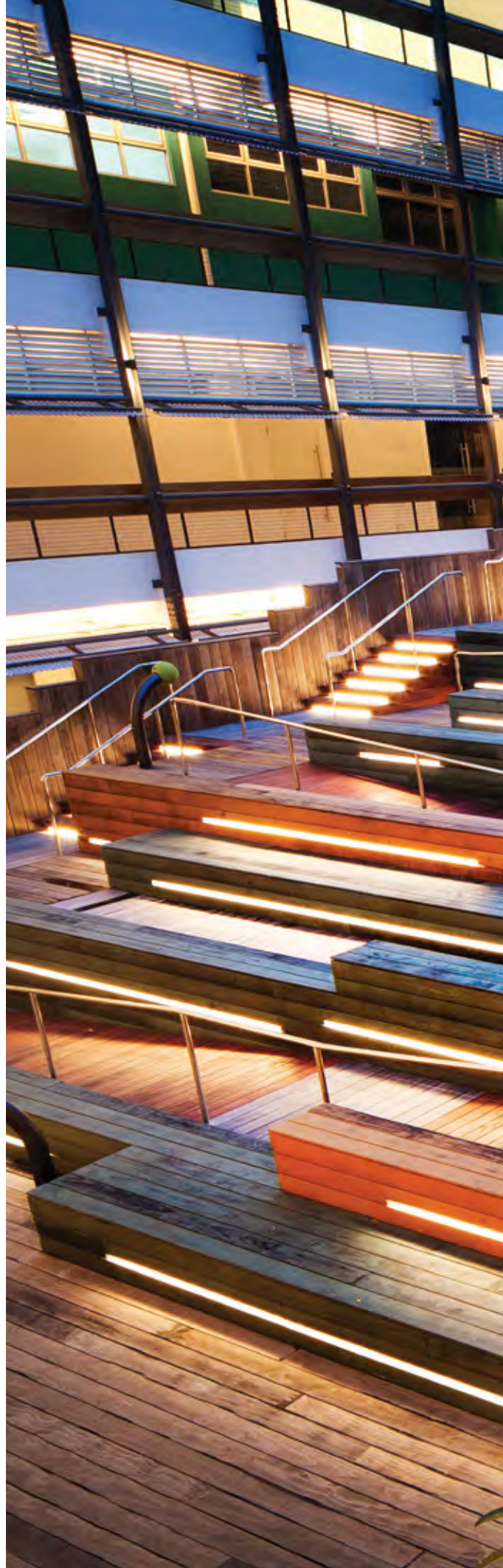
RUSSIE AIRE DE JEUX DU JARDIN BAUMAN

Le jardin Bauman, en périphérie de Moscou, est très fréquenté par les familles et les écoles des environs. En 2013, la firme d'architectes Wowhaus y a aménagé une aire de jeux des plus inclusives.

«Évoquant à la fois des montagnes russes, un bateau pirate et un terrain d'entraînement pour astronautes, l'aire de jeux est accessible à tous les enfants, sans limites d'âge, de capacité physique ou de créativité», explique Dmitry Likin, architecte associé chez Wowhaus. Les architectes russes ont travaillé avec la firme danoise KOMPAN, spécialisée dans la conception d'équipements adaptés aux enfants.

«Pour nous, ce projet a été un véritable retour à l'enfance, poursuit Dmitry Likin. À la recherche de nouvelles idées, nous avons revisité notre passé en nous rappelant comment nous aimions grimper aux arbres.» Afin que tous les enfants puissent jouer en hauteur, une rampe a été aménagée le long du périmètre de l'aire de jeux. Sa faible pente permet aux enfants en fauteuil roulant de l'emprunter facilement.

Au sol, les marquages forment une route en zigzag favorisant les exercices de coordination, quel que soit le mode de locomotion. Par ailleurs, certains câbles suspendus ont été installés de manière à ce qu'un enfant en fauteuil roulant puisse les saisir et les utiliser pour avancer. Enfin, songeant aux enfants malvoyants, les architectes ont privilégié des couleurs vives et des installations tactiles. L'imaginaire fait le reste.





SINGAPOUR ENABLING VILLAGE

En plein cœur de Singapour, Enabling Village est une oasis d'accessibilité. Cet espace communautaire situé dans le quartier Redhill regroupe plusieurs entreprises sociales et services voués entre autres à la formation et l'accès à l'emploi des personnes qui vivent avec un handicap. Mais pas seulement : garderie, salle de sports, commerces, restaurants, jardins et agora publique font partie intégrante du lieu, qui se veut ouvert à tous.

« Les promoteurs étaient conscients du besoin de créer un espace inclusif favorisant l'intégration et l'interaction plutôt que de bâtir une enclave isolée dans le quartier », explique Phua Hong Wei, architecte associé de la firme WOHA qui a porté le projet pour le ministère du Développement social et familial de Singapour et l'agence SG Enable, qui travaille à l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Le site d'origine était un complexe scolaire datant des années 1970. Sa réhabilitation a donné lieu à une transformation complète de la circulation à l'intérieur comme à l'extérieur des bâtiments. Les dénivellations et les seuils ont été supprimés pour permettre les déplacements sans obstacles des fauteuils roulants et des personnes à mobilité réduite. Tout le village a été équipé d'un système de boucle audio qui génère des signaux pour guider les personnes malentendantes. Mains courantes, portes de toilettes et panneaux d'orientation sont signalés en braille.

Les principes du design universel ont été appliqués de façon à répondre aux lignes directrices du Building and Construction Authority du gouvernement de Singapour. « Nous souhaitons également rendre la biodiversité accessible dans le village, précise Phua Hong Wei. La végétation et les étangs qui ont été aménagés créent un environnement biophile propice à la rencontre, à la guérison et au lien. »



Double pratique

JONGLER AVEC LES OBLIGATIONS

Certains architectes exercent dans plus d'un bureau, voire dans plus d'un domaine d'activité. Tout enrichissant qu'il soit, ce cumul de rôles et de responsabilités comporte sa part de risques.

Jean-François Venne

Yvan Blouin a terminé ses études en architecture en 1978, mais n'est devenu membre de l'OAQ qu'en 1987. Entre-temps, il avait fondé son entreprise de construction. Après avoir passé neuf ans à construire des maisons dans la région de Québec, il a eu envie de passer à une autre étape. « Je suis devenu membre de l'Ordre parce que je voulais accéder à des projets d'architecture de plus grande envergure, comme des hôtels et des

entrepôts d'abord, puis des immeubles d'appartements ou des tours de condominiums », explique-t-il.

Au départ, il offre ses services d'architecte à des promoteurs, mais, au début des années 2000, il commence à construire ses propres projets. Il achète des terrains pour lesquels il conçoit, construit et vend des projets résidentiels multifamiliaux. Depuis 2012, il exploite l'entreprise Synchro avec ses

deux fils, dont l'un est architecte et l'autre, courtier immobilier et gestionnaire. Synchro a notamment réalisé la tour d'écohabitations en copropriété Origine, dans le quartier de la Pointe-aux-Lièvres à Québec.

Yvan Blouin voit beaucoup d'avantages à être à la fois le promoteur, l'architecte et l'entrepreneur de ses projets. « Toutes les compétences sont réunies dans une même entreprise, donc tout se fait beaucoup plus

rapidement, puisque je n'ai pas à consulter un promoteur ou un entrepreneur externe, dit-il. Nous achetons un terrain avec une vision de développement précise et nous la mettons en œuvre.»

Il est toutefois conscient qu'une telle pratique requiert une certaine prudence. « Il est crucial d'éviter tout conflit d'intérêts, admet-il. Par exemple, nous adressons à d'autres bureaux les clients qui exigent une surveillance de chantier. Nous ne nous surveillons pas nous-mêmes. »

Connaître les balises

Yvan Blouin est l'un des 324 architectes de l'Ordre qui pratiquent dans deux (300 architectes) ou dans trois (24 architectes) domaines. Ils représentent environ 8 % des membres de l'OAQ.

Dans la majeure partie des cas (144 architectes), la double pratique concerne un architecte qui est à la fois son propre patron et l'employé d'un autre architecte. « Très souvent, ils travaillent comme employés à temps plein, mais pratiquent aussi un peu comme travailleurs autonomes », précise Sébastien-Paul Desparois, directeur de la pratique professionnelle à l'Ordre. Les architectes occupant en parallèle un poste d'enseignant (41 architectes) ou un emploi dans le secteur public (33 architectes) représentent les deux autres situations les plus fréquentes.

« Des cas de double ou de triple pratique ont probablement toujours existé, mais l'Ordre s'y intéressera dorénavant d'un peu plus près, notamment lors de ses inspections professionnelles, annonce Sébastien-Paul Desparois. Nous voulons mieux connaître ces architectes, mieux documenter leur réalité et cerner les risques que leur pratique multiple pourrait éventuellement leur faire courir, afin de déterminer les meilleures façons de les sensibiliser ou de les aider. »

L'OAQ veut s'assurer que les professionnels qui vivent de telles situations comprennent bien les exigences déontologiques et réglementaires qu'ils doivent respecter. Par exemple, certains architectes employés d'un

cabinet privé, du secteur public ou d'un établissement d'enseignement ouvrent un bureau pour réaliser un seul mandat. Mais le font-ils en bonne et due forme? Respectent-ils leurs obligations quant à la tenue du registre et des dossiers ou quant à la déclaration des adresses de pratique à l'Ordre?

Il est aussi important qu'ils soient au fait des règles en matière de responsabilité professionnelle. Par exemple, le patron d'un bureau d'architectes doit souscrire une assurance responsabilité professionnelle, mais pas les employés, puisqu'ils sont couverts par celle de l'employeur. Les enseignants sont exemptés, mais seulement pour leur pratique d'enseignant. S'ils acceptent un mandat d'architecture, ils doivent s'assurer. « Nous voulons voir si ces architectes saisissent bien les nuances de l'article 2 du Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre », indique Sébastien-Paul Desparois.

Gare aux conflits d'intérêts

La double pratique entraîne également des risques sur le plan de la déontologie, le plus important étant celui de se placer en situation de conflit d'intérêts. « L'article 38 du Code de déontologie des architectes est clair à ce sujet, indique Pierre Collette, syndic de l'OAQ. L'architecte doit éviter toute situation de cette nature. Si un conflit d'intérêts potentiel surgit d'une situation de double pratique, il doit le divulguer, par écrit, aux personnes en cause et obtenir, par écrit, leur autorisation d'agir ou de continuer à agir. »

Une telle situation peut survenir, par exemple, lorsque l'architecte est aussi l'entrepreneur en construction. Il doit alors bien expliquer aux clients, par écrit, qu'il préparera pour eux les plans et devis avant d'en confier la réalisation à sa propre entreprise de construction. Les clients peuvent accepter ou refuser. De plus, l'article 60 du Code de déontologie interdit à un architecte d'effectuer la surveillance des travaux pour un client envers qui il agit, personnellement ou par l'entremise d'une société, en tant qu'entrepreneur en construction.

En ce qui concerne la responsabilité professionnelle, Pierre Collette suggère aux architectes dans cette situation d'avoir deux entreprises distinctes, l'une en architecture et l'autre en construction. Cela présente l'avantage de séparer la responsabilité professionnelle en deux. « Un architecte engage sa responsabilité professionnelle, même en agissant par le biais d'une société par actions, alors que dans une entreprise de construction distincte, c'est plutôt l'entreprise qui est responsable civilement de tous les gestes posés par les employés ou les actionnaires. Cela fait une énorme différence pour la protection du patrimoine individuel de l'architecte, en cas de condamnation en responsabilité civile. »

D'autres pièges sont plus subtils. Par exemple, l'article 22 du Code de déontologie exige que l'architecte fasse preuve d'une disponibilité et d'une diligence raisonnables dans l'exercice de sa profession. Occuper deux postes peut-il réduire le temps dont dispose un architecte et nuire à sa relation avec le client? L'Ordre constate que certaines plaintes mettent en cause des architectes débordés par plusieurs mandats et peinant à répondre avec célérité aux demandes des clients.

« Les architectes ayant une double ou une triple pratique doivent savoir gérer leur temps et bien communiquer avec leurs clients et leurs employeurs », estime Sébastien-Paul Desparois. Ce dernier sait de quoi il parle, puisqu'il occupe un poste de chargé de cours à l'Université de Montréal en plus de ses fonctions à l'OAQ. Il confie avoir discuté avec l'Ordre avant d'accepter cet autre emploi. Malgré tout, jongler avec ces deux activités demeure exigeant.

Bref, l'heure est à l'exploration pour l'OAQ dans ce dossier. « Sans être terriblement inquiets de la situation, nous tenons à y jeter un œil afin de mieux comprendre les défis auxquels ces architectes font face et les accompagner dans ce type de pratique », conclut le directeur de la pratique professionnelle. ☺

Cessionnaire de dossiers POUR LA SUITE DES CHOSES

Nommer un cessionnaire de dossiers, c'est un peu comme faire un testament. Mieux vaut s'en occuper pendant qu'on est en pleine possession de ses moyens pour éviter des maux de tête à sa succession.

Par l'équipe de l'inspection professionnelle*

Il y a quelques années, un architecte est décédé subitement. Comme il n'avait pas nommé de cessionnaire de dossiers, le suivi de ses 20 projets en cours et la conservation de ses dossiers terminés étaient compromis. La succession a alors communiqué avec l'Ordre, qui a dû fournir un accompagnement pour trouver un architecte acceptant d'agir à titre de cessionnaire. Ces démarches auraient pu être évitées si l'architecte avait pris les arrangements de son vivant.

La pratique de nommer un cessionnaire de dossiers est peu courante, voire inexistante, au sein des firmes d'architecture détenues par un patron unique. La situation inquiète, puisque ces firmes représentent une nette majorité au tableau de l'Ordre, soit 67 %.

Pourtant, désigner un cessionnaire de dossier comporte des avantages. En cas d'interruption imprévue de votre pratique, cela permet de faciliter le transfert des dossiers par votre succession, d'assurer la continuité des contrats actifs et de conserver les dossiers selon la durée prescrite dans la réglementation, de sorte que les clients voient respecter leur droit d'y avoir accès.

Qui doit nommer un cessionnaire ?

Tous les architectes possédant une firme d'architecture sont touchés par cette question. Ceux qui pratiquent seuls sont cependant particulièrement vulnérables, étant donné qu'ils n'ont pas d'associé pouvant reprendre leurs dossiers de manière automatique. Ils doivent donc s'assurer de nommer un cessionnaire de dossiers le plus rapidement possible pour éviter que cette tâche incombe à leur succession. Notons que les architectes associés uniquement avec des non-architectes sont considérés comme pratiquant seuls.

Qu'est-ce qui doit être cédé ?

Comme le précise son article 1, le Règlement sur la cessation d'exercice s'applique à tout ce qui est propriété de la firme : dossiers, ordinateurs, mobilier, etc.

Qui peut être nommé comme cessionnaire ?

L'article 2 du règlement indique qu'un architecte, une université québécoise, Bibliothèque et Archives nationales du

Québec ou toute personne ou tout organisme ayant fait l'objet de l'approbation du conseil d'administration de l'OAQ à cet égard peut agir à titre de cessionnaire.

Notons qu'un non-architecte peut être nommé cessionnaire, mais seulement pour les dossiers inactifs. Les dossiers actifs doivent obligatoirement être cédés à un architecte.

Quel est le mandat du cessionnaire ?

Les articles 6, 7 et 8 du Règlement précisent clairement le mandat du cessionnaire de dossiers. En résumé, ce dernier doit émettre un avis relatif à sa prise de possession des dossiers et autres éléments visés dans l'article 1. Il peut procéder par l'entremise des journaux locaux ou contacter chaque client individuellement. Dans tous les cas, il doit faire parvenir une copie de cet avis au secrétaire de l'OAQ.

Le cessionnaire doit également prendre les mesures de conservation nécessaires à l'égard des éléments visés. Il doit enfin « respecter le droit d'une personne de prendre



Un membre qui décide de cesser d'exercer définitivement doit transmettre à l'Ordre les coordonnées d'un cessionnaire dans les 30 jours suivant sa démission.

connaissance des documents qui la concernent dans tout dossier constitué à son sujet et d'obtenir copie de ces documents ».

Est-il obligatoire de nommer un cessionnaire ?

Bien qu'il soit fortement recommandé de le faire, le règlement n'oblige pas les architectes pratiquant seuls à désigner un cessionnaire de dossiers lorsqu'ils sont toujours en exercice.

Par contre, selon l'article 3, un membre qui décide de cesser d'exercer définitivement doit transmettre à l'Ordre les coordonnées d'un cessionnaire dans les 30 jours suivant sa démission. La procédure est la même pour les architectes radiés et pour la succession des architectes décédés.

Et l'architecte à la retraite ?

Un architecte à la retraite peut conserver ses dossiers puisqu'il est toujours membre de l'Ordre.

Il est assujéti au règlement sur la cessation d'exercice s'il a effectué des projets dans les cinq années précédant la date de départ à la

retraite indiquée au tableau de l'Ordre. Dans ce cas, il est soumis aux mêmes modalités que les architectes actifs en ce qui a trait à la transmission à l'Ordre des coordonnées d'un cessionnaire.

Que faire en cas d'incapacité soudaine ?

Avant de céder ses dossiers, l'architecte devenu soudainement inapte ou la personne détenant le mandat d'incapacité doit fournir à l'Ordre un avis confirmant cette nouvelle condition. L'architecte ou la personne détenant le mandat d'incapacité devra alors nommer un cessionnaire.

En outre, il peut arriver qu'un architecte devenu inapte ne soit pas en mesure de déclarer son état. Le CA de l'Ordre peut alors ordonner qu'il subisse un examen médical, en vertu de l'article 48 du Code des professions. ⑤

** Stéphanie Caron, inspectrice, Pierre d'Anjou, inspecteur, Louis Réjean Gagné, inspecteur, Christina Dorion-Racine, coordonnatrice de l'inspection professionnelle, Sébastien-Paul Desparois, directeur de la pratique professionnelle*

QUELQUES RESSOURCES :

- Règlement sur la cessation d'exercice d'un membre de l'Ordre des architectes du Québec (accessible au oaa.com, section Pratiquer l'architecture, Codes, lois et règlements ou au legisquebec.qc.ca)
- Manuel canadien de pratique de l'architecture, chapitre 2.1.2, Planification de la succession (accessible au oaa.com, via l'espace réservé)
- Politique relative à la cession de dossiers et de plans à l'Ordre, entrée en vigueur le 2 septembre 2014 (peut être consultée sur demande)
- Modèle de convention entre un architecte et un cessionnaire. Ce document est accessible au oaa.com (section Pratiquer l'architecture, Outils pour l'architecte, Formulaire, Fin de pratique et réinscription au tableau). Il peut être rempli tel un formulaire et envoyé à l'adresse aidealapratiq@oaa.com

AUC ARCHITECTES
DE L'URGENCE ET
DE LA COOPÉRATION

En route vers
une autre décennie
d'architecture au service
des communautés



Découvrez nos derniers projets
complétés et notre nouvelle
mission à Madagascar !

architectes-urgence.ca



Expérience de l'architecte

LE BON CALCUL

Dans leur promotion et leurs offres de services, les architectes doivent déclarer un nombre d'années d'expérience conforme aux règles pour éviter la faute déontologique.

Pierre Collette et Christina Dorion-Racine*

La manière de comptabiliser le nombre d'années d'expérience est à géométrie variable parmi les membres de la profession. Il suffit de jeter un coup d'œil aux profils LinkedIn et aux curriculum vitae des architectes pour le constater. De plus, les termes *junior*, *intermédiaire* et *senior* ne semblent pas être interprétés de la même manière par tous.

Il est important de rappeler que les architectes doivent suivre des règles précises quand vient le temps de quantifier leur expérience. Y déroger constitue une faute en vertu des articles 15 et 68 du Code de déontologie et de l'article 60.2 du Code des professions concernant la représentation fautive, trompeuse ou incomplète de son expérience.

Dès l'inscription au tableau

La décision 03-15-0158 du conseil de discipline statue que l'expérience de l'architecte est comptabilisée à partir du

moment de son inscription au tableau de l'Ordre. À tort, cependant, certains architectes prennent en compte leurs années de stage. Or, même s'ils étaient inscrits au registre des stagiaires de l'Ordre durant cette période, ils ne sont devenus architectes qu'au moment de leur inscription au tableau.

Le conseil de discipline est également strict quant aux années d'interruption de pratique. Ainsi, en cas de radiation ou de retrait du tableau, l'architecte réinscrit ne peut quantifier son expérience en incluant les années durant lesquelles il n'a pas porté le titre.

Par exemple, un architecte peut affirmer qu'il cumule 20 ans d'expérience dans « le domaine de l'architecture », mais si la durée de son inscription au tableau totalise 10 ans, il doit dire qu'il compte 10 ans d'expérience comme architecte. Dans ce cas précis, prétendre être architecte depuis 20 ans ou compter 20 ans d'expérience comme architecte est non conforme.

Junior, intermédiaire, senior, etc.

Il est d'usage, au sein de la profession, de catégoriser l'expérience des architectes en fonction des termes suivants :

Junior : de 0 à 4 ans

Intermédiaire : de 5 à 9 ans

Senior : de 10 à 14 ans

Senior principal : 15 ans et plus

Ces termes sont d'ailleurs employés de cette manière à l'annexe II du *Tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des architectes* (le tarif) et à l'annexe 7 du *Contrat entre le client et l'architecte* de l'Association des architectes en pratique privée du Québec (le contrat type).

Précisons toutefois que le tarif et le contrat type, qui donnent des balises pour établir les honoraires, englobent la durée du stage (un maximum de trois années) dans le calcul de l'expérience. Cette façon de faire peut paraître en contradiction avec la décision du conseil de discipline évoquée ci-dessus.

Pour faire la part des choses, il faut se rappeler que la possibilité d'ajouter à l'expérience trois années pour le stage n'est valide qu'à des fins de calcul d'honoraires, lorsque les balises du tarif ou du contrat type sont appliquées. On ne peut pas en tenir compte dans d'autres contextes, notamment dans les offres de services ou les curriculum vitae.

À titre d'exemple, le membre cumulant sept ans d'expérience dans « le domaine de l'architecture », mais inscrit au tableau depuis quatre ans pourra être considéré comme intermédiaire à des fins de calcul des honoraires, mais comme junior du point de vue de son expérience comme architecte.

Cela étant dit, les termes *junior*, *intermédiaire*, *senior* et *senior principal* ne figurent dans aucun règlement. Le titre d'architecte suffit, à lui seul, pour désigner un professionnel apte à pratiquer l'architecture.

Il reste que l'architecte doit les utiliser avec sagesse, en gardant à l'esprit ses obligations déontologiques. Il s'agit, en somme, de ne pas induire le public en erreur. ●

*Pierre Collette est syndic à l'OAQ et Christina Dorion-Racine est coordonnatrice de l'inspection professionnelle.

INSCRIPTION
EN LIGNE
OAQ.COM

FIN DU
CYCLE DE
FORMATION
CONTINUE LE
30 JUIN 2018

FORMATION CONTINUE

Programme hiver-printemps 2018

Des activités de formation conçues spécialement pour les architectes

LE CODE DE DÉONTOLOGIE DE L'ARCHITECTE

Les articles du Code démystifiés

Formateur: Samuel Massicotte, avocat

EN LIGNE

■ Le 19 janvier, de 9 h à 12 h

CONTEXTE JURIDIQUE DE LA PRATIQUE ET GESTION DE BUREAU

Obligatoire pour les nouveaux architectes, ce cours permet de connaître les règles applicables au contexte juridique de la profession.

Formateur: Samuel Massicotte, avocat

À MONTRÉAL

■ Les 25 et 26 janvier, de 8 h 30 à 16 h 30

■ Les 3 et 4 mai, de 8 h 30 à 16 h 30

■ Les 18 et 19 juin, de 8 h 30 à 16 h 30

EN LIGNE

■ Les 1, 2, 8 et 9 février, de 8 h 30 à 12 h

À QUÉBEC

■ Les 26 et 27 avril, de 8 h 30 à 16 h 30

CONCEPTION SANS OBSTACLES : VOS PROJETS SONT-ILS VRAIMENT CONFORMES ?

NOUVEAU

Que vous soyez architecte débutant ou expérimenté, ce cours vous offrira des outils pour concevoir des aménagements performants, jusque dans les détails.

Formatrice: Isabelle Cardinal, architecte

À MONTRÉAL

■ Le 23 février

LE DÉTAIL ET L'ENVELOPPE DU BÂTIMENT

Un cours proposant des méthodes pour bien déterminer les détails de l'enveloppe et adopter des mécanismes d'analyse permettant d'anticiper les problèmes.

Formateur: Richard Trempe, architecte

À MONTRÉAL

■ Le 16 mars, de 8 h 30 à 16 h 30

LA TRILOGIE DE L'ENVELOPPE DU BÂTIMENT

Une approche complète pour concevoir et mesurer la performance de l'enveloppe, et en contrôler la qualité. Comprend une journée en usine et des démonstrations techniques.

Formateurs: Richard Trempe, architecte, et Samuel Massicotte, avocat

À MONTRÉAL ET À VARENNES

■ Les 16 et 23 mars et le 20 avril, de 8 h 30 à 16 h 30

LES CONCOURS D'ARCHITECTURE AU QUÉBEC : PRÉPARATION, APPROBATION ET CONDUITE DES CONCOURS

Pour les gestionnaires de projet, les représentants de donneurs d'ouvrage, organisateurs de concours, membres de jury ou architectes s'intéressant aux concours. Le cours est obligatoire pour l'architecte aspirant à devenir un conseiller professionnel ou un analyste de concours reconnu par l'OAQ.

Formateur: Jacques White, architecte

À MONTRÉAL

■ Les 31 mai et 1^{er} juin, de 8 h 30 à 16 h 30

Consultez le calendrier
en ligne, d'autres activités
de formation s'ajouteront !

Pour obtenir des renseignements et faire des suggestions :
formation.continue@oaq.com



LE TRANSFERT DE PROJET À UN AUTRE PROMOTEUR

Les relations contractuelles entre architectes et clients promoteurs font régulièrement l'objet de demandes d'information adressées au Fonds. Parmi les situations pouvant avoir un impact sur la responsabilité professionnelle, examinons la vente de projets entre promoteurs.

Marie-Pierre Bédard*

Prenons l'hypothèse suivante : vous avez obtenu un contrat de services professionnels portant sur la préparation des plans pour construction d'un immeuble d'une vingtaine d'appartements en copropriété. Vos honoraires ont été entièrement payés. Or, votre client décide, pour des motifs qui ne sont pas portés à votre connaissance, de céder les droits qu'il détient dans le projet.

Le promoteur ayant acquis ces droits communique avec vous pour vous demander d'effectuer certaines modifications aux plans. Quels sont vos droits liés aux plans déjà produits pour votre client initial ?

Ces plans constituent une œuvre artistique au sens de la Loi sur le droit d'auteur. Cette œuvre présente une valeur objective, et elle constitue un actif qui appartient à votre client. Lorsque le client paie des honoraires pour la préparation de plans et devis, on considère que ce paiement lui donne le droit ou la licence implicite d'ériger l'œuvre. Ce droit ou cette licence peut être cédé à un tiers.

Dans ce contexte, le nouveau titulaire de cette licence a le droit de procéder à des modifications mineures (déplacer une garde-robe, par exemple). Par contre, en l'absence de cession formelle des droits moraux dont l'architecte demeure titulaire, il

ne peut y avoir de modifications substantielles aux plans (soit des modifications susceptibles de dénaturer l'œuvre ou de porter atteinte à son intégrité). Toute modification de cette nature nécessite votre autorisation préalable. Rien ne vous empêche alors de conclure une convention de services professionnels avec le nouveau promoteur pour modifier vos plans à sa demande.

Retenez que votre client peut valablement céder à un tiers les plans que vous avez préparés, à moins qu'une disposition du contrat ne l'empêche de le faire. Toute modification substantielle devra cependant faire l'objet de votre autorisation préalable.

Reprenons maintenant notre hypothèse de départ, mais brouillons un peu les cartes. Vos plans sont pratiquement terminés quand votre client vous informe qu'il doute de pouvoir réaliser le projet, en raison de difficultés financières. À ce stade, il ne vous a payé qu'une partie de vos honoraires. Puis, un autre promoteur souhaitant utiliser ces plans vous propose de signer une nouvelle entente de service. Pouvez-vous procéder ?

Rappelons que, lorsque le contrat initial ne comporte aucune mention particulière en lien avec les droits d'auteur et les droits moraux, les tribunaux considèrent tout de même que le contrat d'architecture comporte

implicitement le droit, pour le promoteur, de réaliser l'œuvre. Ainsi, en raison des honoraires versés, le promoteur initial pourrait considérer qu'il est titulaire de ce droit, à tout le moins en partie.

Cela dit, à titre d'architecte, vous demeurez titulaire des droits d'auteur et des droits moraux sur vos plans. Vous pouvez donc les réutiliser. Il faut cependant éviter qu'un litige ne survienne avec votre client initial. Est-ce que celui-ci pourrait vouloir réclamer les honoraires qu'il vous a versés s'il était informé que les plans seront utilisés par un tiers ? Peut-être...

Il faudra donc vous assurer de connaître les intentions de votre client initial quant à la suite du projet et quant au paiement de vos honoraires avant d'accepter de conclure une entente avec un nouveau promoteur. Dès lors, vous serez en mesure d'évaluer les risques. Rappelez-vous également que ce type de situation peut soulever des enjeux liés à la couverture d'assurance applicable.

Dans ce genre de situation particulière, consultez l'équipe du Fonds, qui saura vous conseiller. ☺

** Marie-Pierre Bédard est avocate et analyste au Fonds des architectes.*

LA SOLUTION

POUR L'ISOLATION DEPUIS 1998

ISOCLAD

MURS HORS SOL | EXTÉRIEUR

ISOCLAD®

PARE-AIR INTÉGRÉ | NON PARE-VAPEUR

- Élimine les ponts thermiques.
- Réduit les infiltrations d'air et les pertes de chaleur.
- Utilisé dans plusieurs constructions LEED.



1 800 463-8886 | isolofoam.com

Fabriqué au Québec
par une entreprise
québécoise

GRUPE
ISOLOFOAM



QUAND LE NUMÉRIQUE MARQUE-T-IL L'ARCHITECTURE?

Sous la direction d'Andrew Goodhouse

L'intégration des outils informatiques à la pratique de l'architecture ne laisse aucun professionnel indifférent.

Entre la nostalgie pour le dessin à main levée et l'enthousiasme inconditionnel pour la technologie, chacun a sa posture. Ce volume ne vise pas à trancher le débat, mais bien à prendre un recul historique.

Mettant à profit la richesse des archives du Centre Canadien d'Architecture, cette collection de 15 essais retrace de manière chronologique les circonstances entourant l'évolution des modes de représentation, du papier jusqu'à la MDB. Les progrès de la théorie informatique, entre autres, sont longuement explorés. L'architecture serait-elle autant le produit de ses outils que de l'imaginaire des concepteurs? On est tenté de répondre par l'affirmative à la suite de cette lecture.

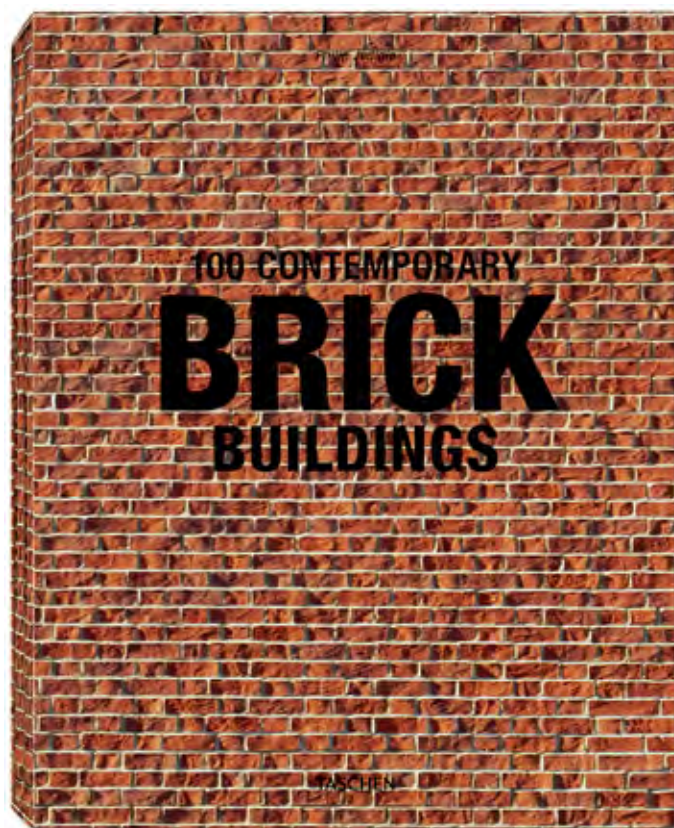
■ Centre Canadien d'Architecture et Sternberg Press, 2017, 464 pages

100 CONTEMPORARY BRICK BUILDINGS

Philip Jodidio

Elle a beau être utilisée depuis la nuit des temps, la brique, personne ne l'a encore rangée parmi les matériaux démodés. En plus d'être naturelle, souvent produite localement, facile à transporter et résistante, elle offre une grande souplesse quand il s'agit de varier les formes. Tout en faisant référence au passé, elle se marie très bien à l'architecture contemporaine, aux progrès technologiques et à une vaste diversité de styles, comme le prouvent les deux ouvrages de ce coffret. Une fois n'est pas coutume, des concepteurs québécois figurent aux côtés des starchitectes. Ainsi, les maisons Les Elfes (à Morin-Heights) et L'Écran (Wentworth-Nord) de l'architecte Alain Carle, et The Tire Shop House (Verdun) de l'agence de design MARK + VIVI font partie des 100 bâtiments présentés.

■ Taschen, 2017, 646 pages



MAISON
DE L'ARCHITECTURE
DU QUÉBEC

L'ARCHIFÊTE 150/375^E

Sous le thème Habiter Ville-Marie, l'architecture actuelle d'ici est célébrée toute l'année au fil de mille occasions d'échanges entre concepteurs et résidents !



www.archifetemaq.org



Programmation officielle



Québec
Montréal



**L'ÉPOQUE DES ÉCOLES DE RANG:
REGARDS SUR BELLECHASSE, 1824-1964**
Collectif sous la direction de Robert Tessier

Voilà qui intéressera aussi bien les amoureux du patrimoine et de l'architecture vernaculaire que ceux qui veulent repenser l'architecture scolaire. Cet inventaire des écoles de rang de la MRC de Bellechasse en répertorie cinq modèles types et montre la réflexion qui avait cours avant la standardisation des années 1960. Orientation, ventilation, isolation, hauteur des plafonds ou organisation de l'espace dans les bâtiments scolaires : tout était pris en considération. L'ouvrage est riche d'anecdotes historiques, mais aussi de multiples photographies (montrant jusqu'aux détails de construction) et documents (devis de construction, lettres, etc.). Certains échanges au sujet des lacunes des aménagements initiaux et de l'entretien sont savoureux. Car oui, l'inspecteur évaluait l'entretien des « maisons d'école » ! Un travail à la fois charmant et instructif réalisé par la Société historique de Bellechasse.

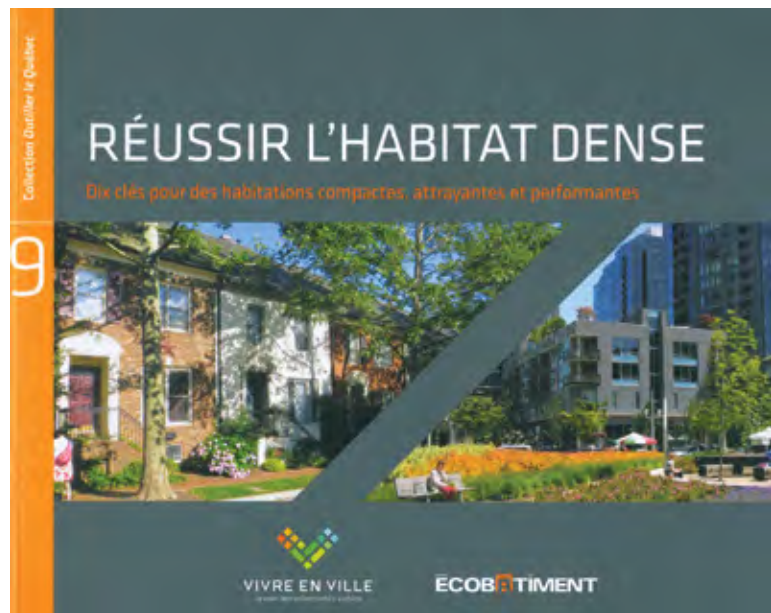
■ Les éditions GID, 2017, 529 pages

**RÉUSSIR L'HABITAT DENSE : DIX CLÉS
POUR DES HABITATIONS COMPACTES,
ATTRAYANTES ET PERFORMANTES**

Vivre en Ville et Écobâtiment

Les débats sont vifs sur la manière de mettre en œuvre l'objectif pourtant crucial de la densification. Bien sûr, il faut en finir avec l'étalement urbain, trop coûteux en infrastructures, gaz à effet de serre et autres pertes de terres agricoles et de milieux naturels. Mais pour y arriver, il faut offrir des milieux de vie qui répondent aux aspirations de la population, un aspect sur lequel on peut faire mieux. Ce neuvième « outil » de la collection tombe à point pour rappeler quels sont les principes des habitations durables et attractives. Les textes sont clairs et efficaces et les exemples, pertinents. De quoi inspirer décideurs et promoteurs.

■ Collection « Outiller le Québec », 2017, 132 pages



unique à montréal
la librairie du CCA

CCA

Centre Canadien d'Architecture | Canadian Centre for Architecture
1920, rue Baile, Montréal 514 939 7026

Le CCA tient à remercier de leur appui généreux le ministère de la Culture et des Communications, le Conseil des Arts du Canada, les Conseils des Arts de Montréal.

f t #ccawire
cca.qc.ca



image © CCA



MONTREAL-ARCHIMAP.CA

Nicholas Roquet et Jean-Pierre Chupin,
de la Chaire de recherche sur les concours et les
pratiques contemporaines et du Laboratoire d'étude
de l'architecture potentielle (LEAP), avec l'aide du
Bureau Recherche – Développement – Valorisation
de l'Université de Montréal

Vous comptez accueillir des visiteurs dans la région de Montréal? Vous prévoyez un court séjour dans la métropole? L'application Montréal-Archimap.ca vous sera d'un grand secours pour repérer le meilleur de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage de la région. Outre les incontournables comme le Stade olympique, l'outil répertorie les projets construits à l'issue de concours, principalement durant la période 1992 à 2017. La plupart des entrées comportent une photo de l'œuvre, une description, les prix remportés, le nom du ou des concepteurs et leurs sites Web et même les projets non retenus. Une fois qu'on a situé les réalisations qu'on souhaite visiter, on n'a plus qu'à les sauvegarder et à générer l'itinéraire pour s'y rendre. Optimisée pour téléphones mobiles, l'application est accessible par l'entremise d'un navigateur Web. Simple et pratique.

ETS

FORMATION

Pour rester en tête!

+ DE 300 FORMATIONS
POUR PROFESSIONNELS ET GESTIONNAIRES

FORMATIONS À L'ÉCOUTE DES BESOINS DES ARCHITECTES

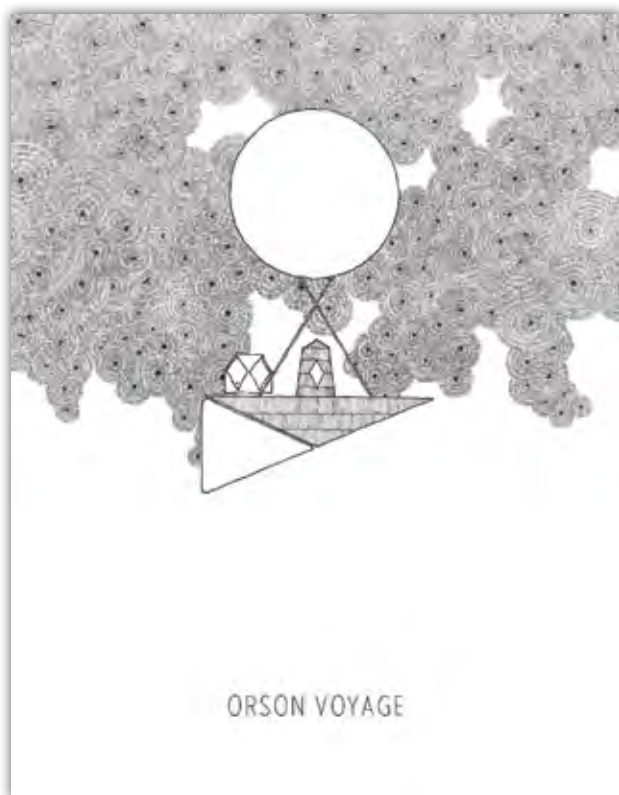
- + GESTION DE PROJET :
CONCEPT ET SAVOIR-FAIRE**
- + ENVIRONNEMENT LÉGAL
ET TECHNIQUE DES BÂTIMENTS**
- + LEADERSHIP TRANSVERSAL
SANS AUTORITÉ DIRECTE**
- + REVIT : LES PRINCIPALES
FONCTIONNALITÉS**
- + MAXIMISEZ LINKEDIN
POUR DÉVELOPPER VOS RELATIONS**

Montréal, Québec, Brossard (DIX30), Abitibi,
en entreprise

INSCRIVEZ-VOUS AU
ETSFORMATION.CA

ÉCOLE DE
TECHNOLOGIE
SUPÉRIEURE
Université du Québec

ÉTS
Le génie pour l'industrie



ORSON VOYAGE

Jean-Christophe Quinton,
André-Louis Quinton, Florent Schwartz

Ce bel album jeunesse original raconte l'histoire d'un garçon curieux qui aime dessiner, construire et voyager. Rien d'étonnant puisqu'un des auteurs est architecte et directeur de l'École nationale supérieure d'architecture de Versailles. Le texte simple et poétique laisse toute la place aux dessins en noir et blanc qui donnent envie d'imaginer toutes sortes de cabanes et de vaisseaux volants. Les références à l'architecture sont nombreuses, mais légères : le héros fait des plans, construit des maquettes, teste des constructions en hauteur, etc. Grâce au Nostronef, la machine volante qu'il finit par bâtir, il survole le vaste monde et ses paysages jusqu'à rester coincé au milieu de drôles de gratte-ciel dans lesquels il fait d'étranges rencontres. Le cadeau de Noël idéal pour architecte en herbe. ☺

■ Blackwhiterainbow productions, 2017, 70 pages



Schluter®-DITRA-HEAT-DUO

Membrane de désolidarisation avec atténuation sonore et isolant thermique intégrés

ATTÉNUATION SONORE

- Atténuation des bruits d'impact dans les assemblages plancher-plafond, idéale dans des constructions à niveaux multiples
- 20 points ΔIIC supplémentaires, d'après le test ASTM E2179 pour un assemblage collé de carrelage en porcelaine

ISOLATION THERMIQUE

- Réduction de la perte de chaleur dans le substrat, pour un chauffage plus rapide
- Chauffage jusqu'à 70 % plus rapide sur substrats de béton; 20 % plus rapide sur substrats de bois

PLANCHERS CHAUFFANTS

- Intégration facile des câbles du système de plancher chauffant
- Pas besoin de recouvrir les câbles chauffants d'un auto-nivelant

www.schluter.ca

Pour connaître tous les détails de la garantie, veuillez consulter la page Web schluter.ca/garantie.



TABLEAU DE L'ORDRE

■ NOUVELLES INSCRIPTIONS

Le 7 août 2017
Hruby, Andrew

Le 9 août 2017
Guilbeault, Alexandre

Le 6 septembre 2017
Dolmans, Frederik

Le 1^{er} octobre 2017
La Chance, Armelle
Vanasse, Sophie
Velghe, Evelyn
Youssef, Amir

Le 2 octobre 2017
Lamalle, Katia

Le 3 octobre 2017
Breton, Annie

Le 6 octobre 2017
Lechasseur, Mathieu

Le 9 octobre 2017
Nadeau, Gabrielle

Le 13 octobre 2017
Brassard, Annick
Lavallée, Audrey

Le 19 octobre 2017
Choi, Hyun Jin
Laisney, Julien

■ RÉINSCRIPTIONS

Le 12 septembre 2017
St-Jean, Jacques-Antoine

Le 2 octobre 2017
Thibodeau, Alexandre

Le 1^{er} novembre 2017
Bouchard, Evelyne

■ DÉMISSIONS

Le 30 septembre 2017
Lasserre, Fabien

Le 1^{er} octobre 2017
Robitaille, François

Le 13 octobre 2017
Germain, Edith

Le 2 novembre 2017
Thibault, Anouck

■ DÉCÈS

Le 3 septembre 2017
Nadeau, Michel Georges

Le 30 septembre 2017
Lemay, Georges-Emile

Le 5 octobre 2017
Hanganu, Dan

■ DÉCISION DU CONSEIL DE DISCIPLINE

Le 24 octobre 2017
Benoît Lessard –
décision sur sanction
(M. Lessard n'est plus
membre depuis le 6 juin
2016)

Pour obtenir plus de
renseignements sur
les décisions, consultez
le citoyens.société.qc.ca

CONCEPTION SANS OBSTACLES:

VOS PROJETS SONT-ILS VRAIMENT CONFORMES?

NOUVELLE
ACTIVITÉ
DE FORMATION
DE L'OAQ

Ce cours offre un récapitulatif des exigences du Code de construction en matière de conception sans obstacles. Il permet aussi de comprendre plus finement les besoins des personnes handicapées et de concevoir des aménagements performants jusque dans les détails.

Formatrice: Isabelle Cardinal,
architecte, Société Logique

Le 23 février 2018,
de 8 h 30 à 12 h

Maison du développement durable
50, rue Sainte-Catherine Ouest, Montréal

Inscrivez-vous à oaq.com



ORDRE DES
ARCHITECTES
DU QUÉBEC

BÂTIMENTS MULTIRÉSIDENTIELS. RÉSULTATS MULTIDIMENSIONNELS.



HAMBRO

LA RÉFÉRENCE EN SYSTÈMES DE PLANCHER COMPOSITE POUR BÂTIMENTS MULTIRÉSIDENTIELS

Les systèmes de plancher Hambro D500 et MD2000 de Canam sont des solutions haute performance idéales pour les bâtiments multirésidentiels. Parfaitement modulables selon vos contraintes de poids et de design, ces systèmes composites procurent une résistance au feu, une insonorisation incomparable et un dégagement exceptionnel grâce à leur portée pouvant atteindre 13,1 m (43 pi). La technologie Hambro facilite l'installation des équipements mécaniques et réduit la durée et les coûts de construction.



Hambro MD2000 sur structure
d'acier traditionnelle



Hambro D500 sur
murs porteurs



CANAM
BÂTIMENTS

canam-construction.com
1-866-466-8769



Tirez le meilleur parti de votre adhésion.

Obtenez des tarifs préférentiels et une protection qui répond à vos besoins.

Vous pourriez économiser gros*
quand vous combinez vos
tarifs préférentiels de membre
et regroupez vos assurances
habitation et auto.

Profitez pleinement de votre adhésion.

En tant que membre de l'Ordre des architectes du Québec, vous avez accès au programme TD Assurance Meloche Monnex. Ainsi, vous bénéficiez de tarifs préférentiels sur toute une gamme de protections d'assurance habitation et auto personnalisables selon vos besoins.

Depuis plus de 65 ans, TD Assurance aide les Canadiens à trouver des solutions d'assurance habitation et auto de qualité.

Ayez l'assurance que votre protection habitation et auto répond à vos besoins. Demandez une soumission.

Recommandé par



ORDRE DES
ARCHITECTES
DU QUÉBEC

HABITATION | AUTO | VOYAGE

Obtenez une soumission et découvrez combien
vous pourriez économiser!
Composez le **1-866-269-1371**
Ou allez au **www.tdassurance.com/oaq**



Le programme TD Assurance Meloche Monnex est offert par SÉCURITÉ NATIONALE COMPAGNIE D'ASSURANCE. Il est distribué par Meloche Monnex Assurance et Services Financiers inc. au Québec, par Meloche Monnex services financiers inc. en Ontario et par Agence Directe TD Assurance Inc. ailleurs au Canada. Notre adresse est le 50, place Crémazie, 12^e étage, Montréal (Québec) H2P 1B6. En raison des lois provinciales, notre programme d'assurances auto et véhicules récréatifs n'est pas offert en Colombie-Britannique, au Manitoba ni en Saskatchewan. *À l'échelle nationale, 90 % de nos clients qui font partie d'un groupe de professionnels ou de diplômés avec qui nous avons une entente et qui font assurer leur résidence (sauf les logements loués et les copropriétés) et leur véhicule au 31 octobre 2016 économisent 625 \$ par rapport aux primes qu'ils auraient payées s'ils n'avaient pas obtenu un tarif de groupe préférentiel et un rabais multiproduit. Ces économies ne sont pas garanties et peuvent varier selon le profil du client. Le montant des économies varie d'une province à l'autre et peut être supérieur ou inférieur à 625 \$. L'assurance voyage Solution sans frontières^{MD} est offerte par la Royal & Sun Alliance du Canada, société d'assurances et distribuée dans certaines provinces par Assurance Voyage RSA inc., qui fait affaire en Colombie-Britannique sous le nom d'Agence Assurance Voyage RSA. Toutes les marques de commerce appartiennent à leurs propriétaires respectifs. ^{MD} Le logo TD et les autres marques de commerce TD sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion.